

Abonnements par la poste :

Édition quotidienne	
CANADA ET ETATS-UNIS	\$6 00
UNION POSTALE	8 00
Édition hebdomadaire	
CANADA	\$2 00
ETATS-UNIS	2 50
UNION POSTALE	3 00

Directeur: HENRI BOURASSA

LE DEVOIR

Rédaction et administration :

43, RUE SAINT-VINCENT

MONTREAL

TÉLÉPHONE: Main 7460

SERVICE DE NUIT: Rédaction, Main 5121

Administration, Main 5159

FAIS CE QUE DOIS !

ENCYCLIQUE "RERUM NOVARUM" ET SEMAINE SOCIALE

L'encyclique *Rerum Novarum* est toujours la grande charte qui indique au monde comment on peut reconstruire une cité sur les débris, même sur ceux accumulés par la grande guerre. A l'heure où craque le régime économique qui s'était orgueilleusement sur l'idée brutale de la souveraineté du plus fort, il fait bon de revenir à la vieille Eglise du Christ pour rencontrer dans l'Evangile qu'Elle préche les enseignements de la sagesse divine. C'est là que nous apprenons les principes sociaux pour l'amélioration du sort des masses et le relèvement de la dignité du travailleur. Leur application se trouve dans les commentaires qui ont été faits par les organes les plus accrédités de la tradition catholique. Toujours, au cours des âges, les Papes témoignèrent à l'endroit du genre humain les ambitions d'impératrice générosité, parce que, gardiens de l'immuable moralité, ils prêchaient la prépondérance de la justice sur la brutalité; ils voulaient courber sous la tutelle de la loi suprême, égale pour tous, l'arbitraire des puissants qui la violaient et la reconnaissance des faibles qui l'invoquaient.

Aussi bien Léon XIII, docteur du catholicisme social, n'apportait pas au monde une édition transformée du catholicisme d'antan. Il était dans la grande tradition de ses prédécesseurs, qu'ils s'appellent Innocent III, Sixte-Quint ou Léon X. Les humbles, devenaient tout par leur vote; ils demeuraient pourtant la faiblesse économique; la morale sociale avait besoin d'un interprète. Dieu le donnait au monde dans la personne de Léon XIII. Ce grand Pape analysa les maux que la société souffreteuse endurait. Bon samaritain, il attarda ses regards sur le malaise des peuples et, tout comme ses prédécesseurs qui, au Moyen-Age, s'interposaient entre rois ennemis ou peuples ennemis, il fit intervenir Dieu entre les classes ennemies.

Il rappela au monde le grand principe de la fraternité chrétienne, pour prévenir les excès de la lutte et en corriger les abus. Pourquoi donc les propriétaires seraient-ils arrogants dans l'usage des biens de la terre? N'est-il pas pénible de voir "le monopole du travail et des effets du commerce devenu le partage d'un petit nombre de riches et d'opulents, qui imposent un joug presque servile à l'innombrable multitude des prolétaires?"

L'encyclique sur la condition des ouvriers fut comme une protestation de la pensée du Christ en faveur de la dignité humaine et du bien-être des hommes.

Léon XIII proposa ensuite les remèdes aux maux qu'il avait constatés. C'est en vivant mieux que les catholiques répondront aux aspirations les plus profondes des générations nouvelles. L'individualisme est condamné dans l'ordre économique; les lois ouvrières, les syndicats et les organisations professionnelles, le développement de la coopération et de la mutualité sont les formes multiples de cette condamnation.

Toutefois l'apprentissage social que réclamait l'encyclique *Rerum Novarum* devait être long et laborieux. Le régime du travail ne pouvait s'améliorer en un jour. Tout de même, moins de deux ans après l'intervention de Léon XIII, les délégués de la classe ouvrière dans la plus ancienne démocratie du vieux monde trouvaient dans le document pontifical "les éléments les plus précieux pour la défense de leurs droits légitimes", et, au dire de Georges Goyau, "ils invitaient les travailleurs catholiques à ne point permettre que les neufs des églises, quelque sonores qu'elles fussent, emprisonnassent ce verbe émancipateur, et à porter la parole papale dans les tribunes des clubs".

Beau triomphe à la vérité, mais que Léon XIII devait accentuer en publiant une nouvelle encyclique, *Graves de communi*, pour donner l'interprétation officielle du document *Rerum Novarum* qui avait soulevé de vives discussions.

Au surplus, tous les papes devaient nous convier à l'action sociale avec une merveilleuse ténacité. Pie X, dans un *Motu proprio* publié dès le début de son pontificat, a résumé en quelques formules brèves, concises, lumineuses, toute la théorie de l'action populaire sociale.

Faut-il s'étonner si Benoît XV a recommandé à ceux qui dirigent le mouvement social de s'en tenir scrupuleusement à la doctrine contenue dans la célèbre encyclique *Rerum Novarum*? Après avoir rappelé sommairement toute la doctrine énoncée par ses illustres prédécesseurs, le souverain pontife actuel devient plus pressant quand il exhorte les diverses classes de la société à se dévouer pour les humbles et les petits: "Tous ceux, dit-il, qui ont plus de savoir que d'autres ne doivent pas refuser d'aider les ouvriers de leurs conseils, de leur autorité, de leur parole, surtout de favoriser les œuvres providentielles créées dans ce but. Ceux qui ont des richesses en abondance ne doivent pas régler leurs rapports avec les prolétaires dans la mesure de leur droit strict, mais plutôt selon les normes de l'équité. Nous les exhortons même à se comporter en cela avec la plus grande indulgence, largeur et libéralité, donnant du leur le plus qu'il leur sera possible".

Et comme si le souverain pontife avait voulu écarter l'objection de ceux qui veulent repousser le prêtre à la sacristie, il ajoute en mettant en garde contre les socialistes, "ennemis funestes de la foi catholique et de la société civile": "Qu'il n'y ait personne parmi eux qui croie qu'il s'agit d'une mission étrangère au saint ministère pour la raison qu'on est là sur un terrain économique. C'est le salut des âmes qui est vraiment en danger sur ce terrain".

Aussi, continue le Pape, c'est Notre volonté que, au nombre de leurs devoirs, "les prêtres inscrivent celui de se dévouer à la science et au mouvement social dans la mesure où ils le pourront, par l'étude, par la vigilance, par l'action. Qu'ils aident par tous les moyens ceux qui travaillent dans ce but".

De tout temps, les Semaines sociales ont voulu être le commentaire de l'encyclique *Rerum Novarum*. La nôtre n'a pas d'autre ambition. Aussi bien, dès la première heure de l'organisation, elle a été accueillie avec la plus vive sympathie par Mgr l'Archevêque de Montréal. Avec son esprit ouvert et son cœur généreux qui ont toujours encouragé toutes les initiatives, religieuses, sociales ou patriotiques, il a béni cette œuvre de notre future "Université ambulante". Il l'a recommandée à la bienveillance du Pape: ce qui a valu à la lettre de M. Guy Vanier la réponse si flatteuse de Benoît XV. Nous sommes heureux de mettre sous les yeux des lecteurs du *Devoir* ces deux documents:

Très Saint Père,
L'Ecole Sociale Populaire, œuvre catholique d'éducation, dirigée à Montréal par les Pères de la Compagnie de Jésus, désireuse de suivre les directions données par Votre Sainteté dans son mémorandum du 18 mars dernier sur l'encyclique *Rerum Novarum*, a décidé d'en diffuser au Canada l'admirable doctrine.

Une commission nommée dans ce but et composée de prêtres et de laïcs organisés, sous le bienveillant patronage de Sa Grandeur Monseigneur l'Archevêque de Montréal, une Semaine sociale qui aura lieu dans cette ville du 21 au 25 juin prochain et qui sera exclusivement consacrée à l'étude de la célèbre encyclique.

Convaincus que "cet admirable document, ainsi que Votre Sainteté l'a déclaré, devrait être toujours sous les yeux comme la grande charte, et qu'à sa lumière devraient être toujours examinés et résolus les problèmes en rapport avec la question des ouvriers", nous tâcherons, suivant les moyens que Votre Sainteté a Elle-même indiqués, d'en faire apprécier toute la valeur et de montrer comment ses enseignements contiennent la solution des graves problèmes qui agitent actuellement la société.

Pour réussir dans cette entreprise dont l'exécution n'est pas sans présenter de réelles difficultés, nous venons en toute confiance, Très Saint Père, nous jeter à vos pieds et solliciter humblement votre bénédiction et vos encouragements.

Pour la Commission de la Semaine sociale,
Signé: GUY VANIER,
Secrétaire général.

Montréal, ce 11 janvier 1920.
Voici la traduction du Pape:
"A notre cher Fils, Guy Vanier, à Montréal."

"Cher Fils, Salut et Bénédiction apostolique.
"Bien que la question ouvrière ne trouble pas chez vous les esprits et la paix au même degré que dans presque tous les autres pays, néanmoins le projet que vous avez conçu de répandre et de faire connaître par tout le Canada l'encyclique *Rerum Novarum* ne peut manquer de produire les fruits que vous en attendez. Il est plus sage et plus expédient de prévenir le mal et d'empêcher les doctrines socialistes d'infecter les esprits que d'avoir à guérir une maladie déjà invétérée."

"Aussi ce projet, — vraiment béni et si nécessaire au temps présent — ainsi que celui qui lui est étroitement lié, de tenir chez vous ces assemblées qu'on appelle Semaines sociales, non seulement nous les approuvons, mais Nous vous en félicitons de tout cœur. Nous désirons en effet, Nous désirons même vivement, que tous les ouvriers catholiques, qui se laissent entraîner au désordre plutôt par une convoitise immodérée et les séductions des agitateurs que par le désir légitime d'adoucir leur sort, apprennent, non seulement dans les édifices sacrés, de la bouche des prêtres, mais ailleurs aussi, grâce au concours de laïques compétents, les moyens que l'Eglise nous offre pour leur enseigner et leur conseiller de mettre en œuvre pour améliorer leur condition."

"Afin que la grâce céleste vous seconde dans votre entreprise, à vous, fils bien-aimés, de même qu'à tous ceux qui par la parole ou la plume collaboreront à ce double projet, à tous ceux enfin qui présideront ou assisteront à ces assemblées dont Nous avons parlé, Nous accordons très affectueusement en Notre-Seigneur, comme témoignage de Notre bienveillance, la Bénédiction apostolique."

"Donné à Rome, près Saint-Pierre, le cinquième jour de mai de l'année 1920, la sixième de Notre Pontificat."

"BENOIT XV, Pape."

Prêtres et laïques seront heureux de ces encouragements du Souverain Pontife. Ils se mettront sérieusement à l'étude des vérités sociales contenues dans l'Evangile et commentées par l'encyclique *Rerum Novarum*. Sous le haut patronage de Sa Grandeur Mgr l'Archevêque, ils s'efforceront d'appliquer aux maux présents de leur pays les remèdes qu'ils demanderont au Dieu de l'Eucharistie de leur faire connaître dans leur veillée religieuse et les autres prières publiques.

Abbé Philippe PERRIER.

BILLET DU SOIR

LE TÉLESCOPE

Assis en face de son bureau de chène clair, notre distingué secrétaire provincial avait l'âme en fête; par ce matin chaud de juin, il souriait. La vie lui paraissait bonne à vivre et pleine de bonheurs imprévus. L'huisier venait d'introduire une délégation et sa queue n'était pas troublée. Ils venaient frapper un grand coup, les exotiques. Ils étaient tous là, en grande tenue, rangés par ordre de grandeur, sous la direction d'un capitaine célèbre. Elles étaient toutes là, en toilettes claires, les exotiques, et ces jolies personnes, vives, décidées et nerveuses apportaient là le printemps, leurs parfums et leurs grâces. Plus d'un royaume indigéniste avait perdu le fil de son argument à voir, sur les lèvres d'aussi ravissantes ennemies, s'épanouir la douceur du sourire. Oh! vous qui êtes belles, ne soyez hostiles à personnes! Vous créez, en votre faveur, des présomptions dans l'esprit des ministres de Sa Majesté. Les présomptions étaient nombreuses, et si notre secrétaire provincial avait eu à déterminer quelle était la plus convaincante, il aurait hésité.

Plus ces yeux, notre comme la nuit, dans comme le ciel, humides et profonds, tous ces yeux convergent ensemble vers lui, ne pouvaient pas le laisser indifférent; et monsieur le secrétaire provincial souriait.

Il se redressa un peu, pourtant, distraît d'une si douce contemplation, lorsqu'un monsieur à la belle voix commença la lecture de la requête. Elle était brève; et la voici: "Attendez que notre littérature est dans le marasme, que nos arts sont avilis, que le goût du public est détestable; Attendez que les fidèles électeurs du gouvernement ont besoin de livres, que leur représentation des mœurs, les coutumes, les paysages et les beautés de nations plus raffinées et plus civilisées que la nôtre; Attendez que, s'il est évident qu'on observe mieux toutes les choses étrangères, il n'en est pas moins indispensable de les voir pour connaître leur existence; Attendez que les jeunes sujets qui se destinent aux lettres, que vos délicieuses requérantes et que vos requérants ne sauraient entreprendre ces voyages de découvertes autour du monde, retenus qu'ils sont par des liens de famille, des empêchements de fortune ou leurs occupations; Qu'il soit résolu que le gouvernement provincial construira, élèvera et bâtera, au sommet du Mont-Royal, un observatoire spacieux et confortable; que le gouvernement installera, dans le sud-est observatoire, un télescope; que le télescope sera pourvu d'un mécanisme permettant une vision circulaire autour de la terre, de telle sorte qu'il soit possible d'examiner tous les pays, tous les peuples; que vos requérantes et vos requérants sous-nommés auront le droit exclusif d'adopter, en comité, et de mettre en vigueur des règlements relatifs à l'usage du dit télescope; qu'ils en auront la direction exclusive afin d'empêcher qu'il ne soit traité en s'en servant pour observer un coin intéressant de notre pays. Les requérants sous-nommés s'engagent à leur tour et par les présentes à garnir le dit observatoire, selon leurs principes, de coussins japonais authentiques, de trois panoplies de yatagans, d'une mosaïque en miniature, de deux cassolettes d'albâtre, de tentures et de tapis persans, d'un Bouddha et d'une édition de luxe, de tous les livres des auteurs suivants: la divine Comtesse, l'incomparable Pierre Loti, l'éternel Lecomte de Lisle." Agant ainsi parlant, l'homme à la belle voix se tut, déposa sur le bureau la requête écrite en lettres gothiques, sur papier enluminé, se croisa les bras et attendit.

Le secrétaire provincial se leva. Il était heureux de l'intérêt qu'on manifestait pour notre littérature; son devoir était d'encourager toutes ces initiatives, il ferait tout en son pouvoir, le conseil des ministres prendrait la chose en considération.

Mais qu'avait-il donc, aujourd'hui, notre distingué secrétaire provin-

cial? Il s'embrouillait dans ses phrases, il bredouillait. Et ce sourire inextinguible qui remplissait les intervalles des mots, les intervalles des phrases? Oh! c'était peut-être bien cette grâce exotique, à la figure pâle comme une almée, aux yeux de honte, si élégante dans son costume crème rayé de lignes noires. Nul n'a jamais su.

Et lorsque l'huisier revint, longtemps après, annoncer un organisateur politique, il trouva, plongé dans la lecture d'un dossier volumineux, notre distingué secrétaire provincial qui souriait toujours.

ZOILE.

BLOC-NOTES

En Angleterre

A l'heure où on se prépare, à Ottawa, à faire accepter par une majorité lasse et prête à tout le cadavre intéressé de deux navires de guerre dont l'Angleterre veut se départir "en notre faveur" — et pour son profit, à la longue, — il n'est pas sans intérêt de lire cette coupure du *Telegraph*, de Londres, journal qui n'est ni libéral ni antilibéraliste: "Pour la première fois depuis des siècles, la Grande-Bretagne n'a en chantier aucun gros navire de guerre de quelque description que ce soit; et, depuis la signature de l'armistice, pas plus chez nous que dans aucun de nos Dominions, il n'y a eu de commencement un seul navire de combat, gros ou petit. Par contre, aux Etats-Unis, on est à construire dix-huit croiseurs cuirassés et croiseurs de haute-mer, dont la plus grande partie ont été mis en marche depuis la fin de 1918". Ainsi donc, au témoignage d'un journal anglais peu suspect d'être de la catégorie des *Little Englanders*, l'Armada anglaise a suspendu tout programme d'accroissement de sa marine de guerre. Le moment est donc mal venu pour le *Navy League* et pour le ministre de la marine à Ottawa, M. Ballantyne, accusé de partialité à l'endroit des maisons qui font de la construction navale, au Canada, d'insister pour nous faire affecter une trentaine de millions à des navires de guerre ou à leur entretien. Nous le notions hier: l'article du *London Telegraph* ajoute à cela, aujourd'hui.

Une pyramide
M. Drayton est en train de s'apercevoir qu'un impôt nouveau créé par lui ces semaines-ci, — celui d'un pour cent sur les ventes de gros et les importations de l'étranger, — donnera plus qu'il ne pensait d'abord. Cela fera certes l'affaire du fisc. Il est douteux que la casse aussi celle des consommateurs en fin de compte chargés de tous les impôts, quels qu'ils soient. Le *Globe* de Toronto publie la-dessus une communication intéressante et dont la vérité peut se constater aussi bien à Montréal qu'à Toronto. "Une maison de l'est de l'Ontario a acheté par l'entremise d'un agent de Montréal un wagon de métal en feuilles aux Etats-Unis, dit le *Globe*. L'agent de Montréal a ajouté la taxe d'un pour cent à sa note, ce qui la grossit d'à peu près \$50. La maison d'ici, en recevant sa marchandise, a dû verser à la douane un autre pour cent sur le prix de revient de l'envoi. Ce matériel sert à fabriquer des boîtes de conserves que la maison vend elle-même à d'autres; elle est donc obligée de leur faire payer, elle aussi, un pour cent d'impôt, qu'elle remet au fisc. Les nouveaux acheteurs qui vendent, soit au détail, soit directement au public, ajoutent naturellement, selon les instructions venues d'Ottawa, un pour cent à leur note. Ce qu'il y a de pire, c'est que cet impôt répété frappe justement des boîtes pour des produits qui servent à l'alimentation du public. Ainsi donc, ce n'est plus un impôt d'un pour cent, mais bien de quatre, ou cinq, ou six pour cent, selon qu'il y a quatre, cinq ou six intermédiaires entre l'importateur et le consommateur; et quand on sait que, d'une note à l'autre, les intermédiaires ajoutent la taxe à un montant déjà majoré d'un pour cent, on voit que cela fait, à la longue, un et quart ou un et tiers à chaque opération. Le coût définitif de la marchandise au consommateur en est grossi d'autant; et cela a son importance, surtout pour les produits alimentaires. Le *Globe* somme M. Drayton de modifier cet impôt à répétition. Comme M. Drayton a besoin d'argent pour payer nos frais de guerre et l'intérêt sur la dette, il se moquera vraisemblablement de cette sommation. Ce qu'il a fait hier le prouve assez, puisqu'il n'a pas parlé de modifier cet impôt extraordinaire.

LA SESSION D'OTTAWA

M. Gouin sort de la politique

Ottawa attend sa démission d'ici quelques heures. — M. Borden aussi va s'en aller. — M. Drayton, les ministériels et les grosses familles. — Les impôts nouveaux modifiés. — Les lettres recommandées à 10 sous et le port des journaux.

PAR LOUIS DUPIRE

Ottawa, le 9. — M. Gouin aura peut-être démissionné à Québec quand cette lettre vous parviendra. La rumeur de sa démission a couru ici dans le cours de la journée. Il quitte Québec pour se retirer sous sa tente, qu'il dressera à Montréal. L'un des fils du premier ministre est déjà avocat. L'autre le sera dans quelques jours. Sir Lomer, en bon père de famille, songe à les établir tous deux et ouvrira une étude d'avocat à Montréal. Il est été plus avisé de garder son poste de premier ministre comme tremplin s'il voulait sauter dans l'arène fédérale; mais comme il ne voit pas toutes les questions politiques sous le même angle que les députés de Québec, il n'a songé pas pour le moment du moins à former une alliance avec l'ancien ministre des Finances, bien que le "Soleil" ait publié un article très ambigu et hérissé de points d'interrogations, ces jours derniers. On dit que le premier ministre sortant sera nommé au conseil d'administration de deux ou trois compagnies importantes; mais ceux qui le connaissent le mieux ici affirment qu'il n'acceptera pas les offres qui ne manquent pas de lui être faites.

M. Borden s'en ira dès la session finie. Lui aussi se retire dans la vie privée. Il est curieux de voir le réalisme qui s'établit entre la fin de carrière des deux hommes politiques qui ont le plus absorbé l'attention du Canada en ces dernières années. Il est vrai qu'il est toujours possible que M. Borden reconsidère sa décision, mais, pour le moment, le baromètre marque: départ — et ses médecins lui poussent dans le dos de toutes les forces, dit-on.

M. Borden s'en ira, une conférence à la Chambre même, avec MM. Crerar et King. M. Crerar a enlevé précipitamment son chapeau de paille quand le premier ministre l'a abordé. La démocratie montante a capitulé devant le pouvoir descendant. M. Borden veut peut-être laisser un bon souvenir à la députation avant de partir, sous la forme d'une augmentation d'indemnité dont il a fait part aux deux chefs de l'opposition.

LA SEANCE

M. Lemieux tient à savoir pourquoi les frères Labrie, après avoir joué quelques semaines de leur liberté, ont été rendus au bagne de Saint-Vincent-de-Paul. Le ministre de la Justice a été réticent hier. Piqué de nouveau aujourd'hui par les députés de Maisonnette et de Gaspé, il a fait un pas de plus. On sait désormais que non seulement le procureur-général de la province de Québec, mais encore les fonctionnaires du ministère de la Justice ont mis la main à la pâte. C'est une question très grave que celle-là, à y bien réfléchir. Un juge de la Cour supérieure a ordonné, à cause d'une irrégularité dans la procédure, l'élargissement de deux jeunes gens (des gardiens du pénitencier de Saint-Vincent-de-Paul qui les prenaient en pitié, ont dû être les premiers contristés de leur retour), de deux jeunes gens dont l'un est condamné à perpétuité et l'autre pour un terme de 25 ans, à cause d'une irrégularité dans la procédure. Ce juge ne peut être soupçonné d'aucune sympathie particulière pour les accusés et il exerce un droit absolu et incontesté. Mais voilà que le ministère de la Justice suspend l'effet d'un "habeas corpus", l'une des grandes garanties de la liberté des sujets britanniques et qui fera sûrement de sujet d'une discussion lors de la présentation des subsides du ministère de la Justice, ou dans une autre occasion. L'explication de M. Doherty paraît, en effet, assez chiche, et c'est un bien vilain précédent que l'instruction en un pareil domaine des fonctionnaires de son ministère. Il assure que le juge qui a émis le bref "d'habeas corpus" n'a pas la juridiction voulue pour nulifier une sentence imposée par la Cour du banc du roi. N'était-il pas préférable de faire appeler tout simplement de sa décision devant un tribunal plutôt que de recourir à l'action directe?

— Etait-ce une mesure de temps de guerre? s'est écrié M. Bureau. Et M. Jos. Archambault a ajouté: "Ne s'agit-il pas d'une simple question de droit?" Le débat n'est pas vidé, mais il est assez clair que M. Doherty n'est pas un homme à se laisser aller à de telles explications.

— Etait-ce une mesure de temps de guerre? s'est écrié M. Bureau. Et M. Jos. Archambault a ajouté: "Ne s'agit-il pas d'une simple question de droit?" Le débat n'est pas vidé, mais il est assez clair que M. Doherty n'est pas un homme à se laisser aller à de telles explications.

— Etait-ce une mesure de temps de guerre? s'est écrié M. Bureau. Et M. Jos. Archambault a ajouté: "Ne s'agit-il pas d'une simple question de droit?" Le débat n'est pas vidé, mais il est assez clair que M. Doherty n'est pas un homme à se laisser aller à de telles explications.

— Etait-ce une mesure de temps de guerre? s'est écrié M. Bureau. Et M. Jos. Archambault a ajouté: "Ne s'agit-il pas d'une simple question de droit?" Le débat n'est pas vidé, mais il est assez clair que M. Doherty n'est pas un homme à se laisser aller à de telles explications.

— Etait-ce une mesure de temps de guerre? s'est écrié M. Bureau. Et M. Jos. Archambault a ajouté: "Ne s'agit-il pas d'une simple question de droit?" Le débat n'est pas vidé, mais il est assez clair que M. Doherty n'est pas un homme à se laisser aller à de telles explications.

— Etait-ce une mesure de temps de guerre? s'est écrié M. Bureau. Et M. Jos. Archambault a ajouté: "Ne s'agit-il pas d'une simple question de droit?" Le débat n'est pas vidé, mais il est assez clair que M. Doherty n'est pas un homme à se laisser aller à de telles explications.

— Etait-ce une mesure de temps de guerre? s'est écrié M. Bureau. Et M. Jos. Archambault a ajouté: "Ne s'agit-il pas d'une simple question de droit?" Le débat n'est pas vidé, mais il est assez clair que M. Doherty n'est pas un homme à se laisser aller à de telles explications.

— Etait-ce une mesure de temps de guerre? s'est écrié M. Bureau. Et M. Jos. Archambault a ajouté: "Ne s'agit-il pas d'une simple question de droit?" Le débat n'est pas vidé, mais il est assez clair que M. Doherty n'est pas un homme à se laisser aller à de telles explications.

— Etait-ce une mesure de temps de guerre? s'est écrié M. Bureau. Et M. Jos. Archambault a ajouté: "Ne s'agit-il pas d'une simple question de droit?" Le débat n'est pas vidé, mais il est assez clair que M. Doherty n'est pas un homme à se laisser aller à de telles explications.

— Etait-ce une mesure de temps de guerre? s'est écrié M. Bureau. Et M. Jos. Archambault a ajouté: "Ne s'agit-il pas d'une simple question de droit?" Le débat n'est pas vidé, mais il est assez clair que M. Doherty n'est pas un homme à se laisser aller à de telles explications.

— Etait-ce une mesure de temps de guerre? s'est écrié M. Bureau. Et M. Jos. Archambault a ajouté: "Ne s'agit-il pas d'une simple question de droit?" Le débat n'est pas vidé, mais il est assez clair que M. Doherty n'est pas un homme à se laisser aller à de telles explications.

G. P.

devoir d'un chef de famille et les difficultés, contre lesquelles il doit lutter, mais l'Etat a aussi ses devoirs. Il doit percevoir des impôts pour administrer la chose publique. Il se déclare donc contre l'amendement.

Et l'amendement est écarté, battu. M. Drayton fait droit à la réclamation de M. Bureau. Les employés du revenu de l'intérieur devront faire une prompte révision des rapports des contribuables et rembourser toute suite les sommes à eux dues s'ils ont commis des erreurs de calcul en leur faveur. Les contribuables qui auront erré inversement ne seront pas mis à l'amende si leur bonne foi ne fait pas de doute et qu'ils consentent à effectuer les remboursements exigés.

M. Cockshut a fait adopter un amendement portant que la taxe sur les dividendes ne sera percevable que lorsque ceux-ci auront été payés et distribués au lieu de déclarés et votés. Il peut, en effet, s'écouler un certain temps entre les deux opérations. M. Drayton ne veut pas faire de distinction entre les revenus provenant du travail et ceux provenant d'un héritage. Nous suivons encore en cela l'exemple des Etats-Unis et de l'Australie, répond-il, à M. Pierre Casgrain qui lui avait fait cette objection.

M. Drayton a laissé aux députés quelque espoir de soulagement. En troisième lecture, il proposera probablement un amendement leur permettant de soustraire de leur indemnité les sommes déboursées pendant leur séjour à Ottawa.

M. Hughes Crovly a proposé d'emprunter les dons aux œuvres de charité, à condition qu'ils ne dépassent pas dix pour cent du revenu du contribuable philanthrope. Mais sa proposition fut tout de suite rejetée.

On engagea un long débat où les députés prouvèrent leur ignorance des termes anglais. Le docteur Clark affecta le rôle de pédagogue et le prit de haut avec ceux qui doutaient de sa science puisée dans les "Old Countries". Il voulait qu'on substituât les mots "sales taxes" aux mots "excise taxes". Il établit des distinctions subtiles entre les deux et accusa le gouvernement de violenter la langue anglaise ce qu'il ne lui renouait pas le droit de faire, pas plus qu'un autre parlement du monde, dit-il, en réponse au premier ministre faisant observer en souriant qu'il était peut-être permis au parlement de définir un mot anglais.

M. Clark déclara l'indignation: "Mais une déclaration comme celle-là fait perdre l'haleine". Il n'en est pourtant pas à sa première expérience. Que de fois le parlement et, sans qu'il s'en scandalise, a donné à des mots des sens qui ne correspondent nullement à la réalité. Mais nous ne citerons pas l'exemple qui nous vient tout de suite à l'esprit.

Son amendement s'en va comme la plupart des précédents rejoindra les nébuleuses de l'oubli. La taxe de l'impôt sur le revenu a finalement passé le stade du comité.

LES ARTICLES DE LUXE

On a discuté assez longuement, ce soir, les impôts somptuaires. Pour résumer, M. Drayton a expliqué en réponse aux objections soulevées par certains députés des deux côtés de la Chambre que si la taxe n'est pas perçue sur les ventes de l'industriel ou du grossiste, c'est que l'on veut faire sentir au contribuable qu'il paie une taxe de luxe et laisser à cet impôt sa portée morale et éducative. On s'objectait de droite et de gauche au mode de perception recommandé par le gouvernement sous prétexte qu'il sera impraticable et que les marchands malhonnêtes pourront s'y soustraire au détriment des marchands honnêtes. Ainsi un marchand voulant éviter à l'acheteur l'impôt sur une paire de bottes de deux dollars, peut indiquer sur la facture: une paire de bottes de quatre. De plus, il faudra une nuée de garnisaires pour surveiller la perception. M. Drayton déclare d'abord qu'il fait confiance aux marchands détaillants et ensuite que si la taxe n'était pas comptée en plus de la marchandise on ne verrait pas s'arrêter la baisse qui est signalée un peu partout et que les fournisseurs du gros ou les industriels, prétextant l'impôt, majoraient leurs bénéfices.

M. Drayton dit que cette taxe a été bien étudiée dans tous ses détails par ses aides et par lui-même et qu'il croit que la Chambre doit l'accepter avec les amendements qu'il vient d'y apporter.

Voici maintenant la liste des objets sur lesquels l'impôt primitif a été modifié:

Les bottines de pêcheurs, de mineurs, de bûcherons sont exemptées de même que les bottines d'infirmités. Les bottines, escarpins et pantoufles de plus de \$9.00 paieront un impôt de 15 pour cent au lieu de 10 pour cent, mais seulement sur l'excédent et non pas sur le prix entier comme avant. L'acheteur, pour donner un exemple concret, paiera 15 pour cent sur trois dollars quand il achètera une bottine de douze dollars. Même règle pour tous les vêtements. On ne paie plus sur l'excédent du prix exempté d'impôt. Les pantalons achetés séparément sont frappés d'un impôt de 15 pour cent au-dessus de dix dollars; les vestons d'hommes et d'enfants sont frappés du même impôt au-dessus de \$25; les paletots d'hommes et les manteaux de femmes au-dessus de \$50; les robes (à l'exception des robes-tailleurs) au-dessus de \$45; les jupes seules (excepté les jupes de soie) au-dessus de \$15; les costumes (excepté les costumes de soie) de plus

(Suite à la 2e page)

LETTRES AU
"DEVOIR"

Nous ne publions que des lettres signées, ou des communications accompagnées d'une lettre signée, avec adresse authentique.

Les correspondants anonymes s'engagent à ne pas révéler l'identité de leurs lettres, et à nous en faire part, s'ils veulent bien en rendre compte définitivement.

LE SERVICE DU
TELEPHONE

Montréal, le 8 juin 1920.
M. le rédacteur-en-chef,
Le Devoir.

Monsieur,

Veuillez trouver ci-joint copie d'une lettre que je viens d'adresser au gérant de la compagnie de téléphone Bell. Si j'en juge par les récents ennuis que j'ai éprouvés, elle exprime la pensée de plusieurs de nos compatriotes.

Il n'est peut-être pas mauvais de la publier. Elle fera songer aux abonnés mécontents du service de porter à la connaissance de l'administration les griefs qu'ils ont eus. En principe ce procédé a de plus l'avantage d'aider les employés canadiens-français de qui, dans certains milieux, on sait si bien exiger ce que l'on a pas la délicatesse de requérir des candidats de langue anglaise.

Agréé, Monsieur, l'hommage de mes sentiments dévoués.

ANATOLE VANIER.

Montréal, le 8 juin 1920.
M. F.-G. Weber, gérant,
Compagnie de téléphone Bell,
Montréal.

Monsieur,

Je me vois dans l'obligation de me plaindre de nouveau du service d'une façon générale, après avoir constaté avec regret que les promesses qui sont faites habituellement aux plaintes des abonnés sont plutôt platoniques.

Les opérations ne savent pas suffisamment le français, sans compter qu'elles sont d'une lenteur impardonnable.

Elles savent si peu le français qu'elles nous font répéter les numéros indéfiniment et qu'elles nous donnent très souvent une mauvaise communication.

Vous ne vous contentez pas d'une opération de langue française qui ne sût que compter jusqu'à dix en anglais, et vous avez le mauvais goût de traiter nos abonnés de langue française comme vous le voudriez pas être traités vous-même.

— ce mépris des clients, exercé à la faveur d'un trust, peut durer longtemps, mais il vous mène, peut-être la surprise des représailles, au moment où vous aurez le plus grand besoin de sympathie; prenez garde.

Hier le 7 juin, le téléphoniste de ma demeure, à deux heures précises de l'après-midi. Comme je demandais à l'opératrice si j'étais en communication avec le central ou avec le numéro que je venais d'appeler, j'eus pour toute réponse : "I cannot understand".

Une couple de jours auparavant, je demandais "le bureau des plaintes", et l'on me répondit simplement : "What's that?"

A mon bureau il m'arrive également d'avoir des ennuis au téléphone. J'ai eu affaire récemment à l'opératrice qui me dit que j'étais en communication avec le central ou avec le numéro que je venais d'appeler, j'eus pour toute réponse : "I cannot understand".

Une couple de jours auparavant, je demandais "le bureau des plaintes", et l'on me répondit simplement : "What's that?"

A mon bureau il m'arrive également d'avoir des ennuis au téléphone. J'ai eu affaire récemment à l'opératrice qui me dit que j'étais en communication avec le central ou avec le numéro que je venais d'appeler, j'eus pour toute réponse : "I cannot understand".

Une couple de jours auparavant, je demandais "le bureau des plaintes", et l'on me répondit simplement : "What's that?"

A mon bureau il m'arrive également d'avoir des ennuis au téléphone. J'ai eu affaire récemment à l'opératrice qui me dit que j'étais en communication avec le central ou avec le numéro que je venais d'appeler, j'eus pour toute réponse : "I cannot understand".

Une couple de jours auparavant, je demandais "le bureau des plaintes", et l'on me répondit simplement : "What's that?"

A mon bureau il m'arrive également d'avoir des ennuis au téléphone. J'ai eu affaire récemment à l'opératrice qui me dit que j'étais en communication avec le central ou avec le numéro que je venais d'appeler, j'eus pour toute réponse : "I cannot understand".

Une couple de jours auparavant, je demandais "le bureau des plaintes", et l'on me répondit simplement : "What's that?"

A mon bureau il m'arrive également d'avoir des ennuis au téléphone. J'ai eu affaire récemment à l'opératrice qui me dit que j'étais en communication avec le central ou avec le numéro que je venais d'appeler, j'eus pour toute réponse : "I cannot understand".

Une couple de jours auparavant, je demandais "le bureau des plaintes", et l'on me répondit simplement : "What's that?"

A mon bureau il m'arrive également d'avoir des ennuis au téléphone. J'ai eu affaire récemment à l'opératrice qui me dit que j'étais en communication avec le central ou avec le numéro que je venais d'appeler, j'eus pour toute réponse : "I cannot understand".

Une couple de jours auparavant, je demandais "le bureau des plaintes", et l'on me répondit simplement : "What's that?"

A mon bureau il m'arrive également d'avoir des ennuis au téléphone. J'ai eu affaire récemment à l'opératrice qui me dit que j'étais en communication avec le central ou avec le numéro que je venais d'appeler, j'eus pour toute réponse : "I cannot understand".

Une couple de jours auparavant, je demandais "le bureau des plaintes", et l'on me répondit simplement : "What's that?"

A mon bureau il m'arrive également d'avoir des ennuis au téléphone. J'ai eu affaire récemment à l'opératrice qui me dit que j'étais en communication avec le central ou avec le numéro que je venais d'appeler, j'eus pour toute réponse : "I cannot understand".

Une couple de jours auparavant, je demandais "le bureau des plaintes", et l'on me répondit simplement : "What's that?"

A mon bureau il m'arrive également d'avoir des ennuis au téléphone. J'ai eu affaire récemment à l'opératrice qui me dit que j'étais en communication avec le central ou avec le numéro que je venais d'appeler, j'eus pour toute réponse : "I cannot understand".

Une couple de jours auparavant, je demandais "le bureau des plaintes", et l'on me répondit simplement : "What's that?"

A mon bureau il m'arrive également d'avoir des ennuis au téléphone. J'ai eu affaire récemment à l'opératrice qui me dit que j'étais en communication avec le central ou avec le numéro que je venais d'appeler, j'eus pour toute réponse : "I cannot understand".

Une couple de jours auparavant, je demandais "le bureau des plaintes", et l'on me répondit simplement : "What's that?"

A mon bureau il m'arrive également d'avoir des ennuis au téléphone. J'ai eu affaire récemment à l'opératrice qui me dit que j'étais en communication avec le central ou avec le numéro que je venais d'appeler, j'eus pour toute réponse : "I cannot understand".

Une couple de jours auparavant, je demandais "le bureau des plaintes", et l'on me répondit simplement : "What's that?"

A mon bureau il m'arrive également d'avoir des ennuis au téléphone. J'ai eu affaire récemment à l'opératrice qui me dit que j'étais en communication avec le central ou avec le numéro que je venais d'appeler, j'eus pour toute réponse : "I cannot understand".

Une couple de jours auparavant, je demandais "le bureau des plaintes", et l'on me répondit simplement : "What's that?"

A mon bureau il m'arrive également d'avoir des ennuis au téléphone. J'ai eu affaire récemment à l'opératrice qui me dit que j'étais en communication avec le central ou avec le numéro que je venais d'appeler, j'eus pour toute réponse : "I cannot understand".

LA FÊTE DU
SACRÉ-COEUR

UNE GRANDE MANIFESTATION PUBLIQUE AURA LIEU, A QUÉBEC — UNE NUIT DE GARDE — PROCESSION — DÉCORATIONS ET ARCS DE TRIOMPHE — LES PRÉDICTIONS DU R. P. LÉLIEVRE.

Québec, 10 — (D.N.C.) — Le Rév. Père Lelièvre, Supérieur du Sacré-Coeur, prépare pour le vendredi, 11 juin prochain, une manifestation religieuse de première importance dans la paroisse de Saint-Sauveur de Québec. Il a adressé une circulaire aux jeunes gens de la ville afin de les inciter tous à y prendre part. Il a envoyé des invitations au lieutenant-gouverneur et à tous les ministres du cabinet provincial ainsi qu'à tous les corps constitués afin de donner un caractère collectif et public à cette fête du Sacré-Coeur. Dans les heures de malaise que nous traversons, apparaît la nécessité de s'appuyer plus fermement que jamais sur des puissances surnaturelles.

Ceux à qui il a été donné de prendre part à la procession qui s'est faite, par les années passées, dans les rues de Québec, n'oublieront jamais l'émotion qu'ils ont éprouvée. Plus de 50,000 personnes y ont pris part, chaque année, et l'on s'attend à une affluence encore plus considérable pour le 11 juin prochain.

Voici maintenant quelques détails qui nous ont été fournis par le Père Lelièvre. Le triduum destiné à préparer la fête a commencé le lundi, 7 juin, et se terminera ce soir, dans l'église Saint-Sauveur. Le P. Lelièvre donne des instructions. Les hommes occupent tout le bas de l'église et les femmes sont admises dans les galeries. Demain soir, à 7 h. 30 le Sacrement sera exposé dans cette même église et y restera toute la nuit. Cette nuit d'adoration est spécialement réservée aux hommes et aux jeunes gens. C'est la veille d'armes de la grande fête. Elle se termine le vendredi matin, par une messe dite à 4 heures du matin à laquelle les hommes communieront.

La journée du 11 juin, bien qu'elle ne soit pas un jour de fête légale, sera pourtant célébrée très solennellement, selon le programme des années précédentes. Dans la matinée, des messes seront dites à toute heure et la communion distribuée aux fidèles, et à 2 h. 30 de l'après-midi, les femmes sont invitées à une réunion spéciale où le Père Lelièvre prêchera la parole.

Vendredi soir, à 8 h. les hommes et les jeunes gens de Saint-Sauveur se rendront à l'église de cette paroisse. Ceux qui viendront des autres paroisses, soit individuellement ou en groupes, se rassembleront au marché Saint-Pierre où chacun pourra se procurer un cerge et un insigne. L'ordre de la procession sera indiqué par des commissaires qui se trouveront sur les lieux. Le reposoir sera construit à l'Esplanade et la procession se dispersera à ce dernier endroit.

Il importe de signaler à l'attention du public cette manifestation religieuse de la population de Québec.

Le Père Lelièvre prêchera l'amour du Sacré-Coeur dans les milieux ouvriers surtout, et nul jusqu'ici ne l'a fait avec plus de succès. Il faut avoir assisté aux sermons qu'il leur donne pour avoir le secret de l'empire qu'il possède sur leurs âmes. Cette prédication tour à tour enthousiaste, familière, populaire, va droit au cœur de la multitude qui se presse à ses pieds. Et les manufacturiers et les industriels de Québec sont toujours heureux de contribuer de leurs deniers à ces fêtes, parce qu'elles contribuent à leur donner des ouvriers qui sont conscients et remplissent leurs devoirs.

Il est ensuite plus facile de les enrôler dans nos unions nationales qui semblent manifester plus d'esprit de justice que les autres unions.

Toute la population de Québec attend ces fêtes avec un véritable plaisir. C'est une occasion pour elle de témoigner sa confiance à Dieu et sa dévotion au Sacré-Coeur. Les étrangers qui voudraient y prendre part sont les bienvenus. Ils ne regretteront pas l'élan de pitié qui les entraînera à Québec.

La saison artistique 1919-1920, a été très brillante. Nul de ceux qui l'ont suivie ne saurait nier la qualité exceptionnelle de cette saison qui s'achève, qui est presque terminée. Mais il fallait une manifestation artistique extraordinaire pour finir d'une façon digne la longue série de représentations de toutes sortes. Aussi deux musiciens, MM. J. J. Gagnier et Honoré Vaillancourt, ne crurent-ils pas mieux faire que de monter pour le 23 juin courant, veille de la Saint-Jean-Baptiste, l'un des plus beaux drames lyriques de la scène française : "Jeanne d'Arc", dû à la plume de Jules Barbier et pour lequel Charles Coudon a écrit une musique véritablement inspirée.

Ce drama sera donc représenté au Monument National, le mercredi soir, 23 juin courant. Ce sera alors non seulement une manifestation artistique, mais aussi une manifestation patriotique car cette représentation aura pour effet tout en nous procurant un plaisir sain et profond, de nous mieux faire connaître celle que l'on a surnommée la Pucelle d'Orléans, et que S. S. Benoît XV vient de canoniser.

Les billets, — ils s'envendent très vite, — sont actuellement en vente chez le marchand de musique, Ed. Archambault, au coin des rues Saint-Catherine et Saint-Denis, à des prix très populaires.

(Communiqué.)

Un nouveau livre

Paraîtra ces jours-ci : *Jean Daniel Dumas, le héros de la Monagahé*, esquisse biographique par M. Francis J. Audet, des archives publiques, à Ottawa.

Cet ouvrage, édité par M. G. Ducharme, 36a, Notre-Dame ouest, se vendra 80 sous l'exemplaire, franco, dans toutes les bonnes librairies de la province.

La présidence d'honneur du Comité du monument Dumas, Elle est acceptée par Mgr l'Archevêque de Montréal.

Le traité de commerce avec les États-Unis. Le Canada demande que les négociations, à ce propos, soient reprises aussitôt que possible.

Un éditeur se voit retirer sa commission de juge de paix en Colombie anglaise, pour insulte à la mémoire du roi.

COURRIER
DE NICOLET

Nicolet, 10 (D.N.C.) — Les funérailles de Mlle Marie-Alice Jeanette Thibodeau, âgée de 19 ans, ont eu lieu, à la cathédrale, au milieu d'un nombreux concours de parents et d'amis. Les coins du poêle étaient portés par MM. A. Landry, L. Simotte, I. Demers, et H. Trudel, étudiants au séminaire.

M. l'abbé L. Hébert, officiai, assisté des abbés Tourigny et Courteau.

La messe de Boissière fut exécutée par la chorale de la cathédrale. M. l'abbé J. Dubé chanta le "Cantique d'Adieu", composé pour la circonstance; puis les anciennes compagnes de la défunte, chantèrent "Viens ô ma mère".

Les Rév. Soeurs de l'Assomption et leurs élèves assistaient aux funérailles.

Cinq élèves du pensionnat, Mlle C. René, L. Lamine, D. Lallier, G. Biron, Mathilde Biron et Cécile René portaient les fleurs.

Mardi soir dernier, une soirée dramatique et musicale fut donnée par le conseil des Chevaliers de Colomb, en la salle Sainte-Elizabeth. Cette séance était sous le patronage de M. l'abbé A. Saint-Germain, chapelain et était au bénéfice de l'orphelinat.

M. Labrière, inspecteur des travaux de voirie pour les comtés de Nicolet et Arthabaska, était de passage à Nicolet, lundi, et a pris part à la séance du conseil.

Le règlement au sujet du pavage des rues Saint-Jean-Baptiste et Notre-Dame, a été adopté à la séance du conseil.

En conséquence, des soumissions sont demandées. Il est probable que les travaux commenceront vers les premiers jours de juillet.

Chemin de fer Pacifique
Canadien

Additions et changements au service de trains de voyageurs de fin de semaine, en vigueur à partir du vendredi, 11 juin 1920.

Toutes les heures indiquées ci-dessous sont celles du temps normal de l'est, qui a une heure d'arrière sur celle de l'économie de la lumière.

MONTREAL, STE-AGATHE ET LABELLE

Pour le nord

Le nouveau train 438 quittera la gare Viger à 2 h. 15 p.m. vendredi et samedi, pour Ste-Agathe, arrêtant au Mile-End, à Shawbridge et aux stations au nord.

Le train 437, qui quitte la gare Viger à 3 h. 10 p.m. tous les jours sauf le dimanche, pour Mont-Laurier, aura un wagon-salon jusqu'à Labelle le vendredi seulement.

Le nouveau train 441 quittera la gare Viger à 8 h. 30 a.m. le samedi seulement pour Ste-Agathe, arrêtant au Mile-End, à Shawbridge et aux stations au nord.

Le train 442, qui quitte la gare Viger à 12 h. (midi) le samedi seulement, pour Ste-Agathe, arrêtant au Mile-End, à Shawbridge et aux stations au nord, aura un wagon-salon jusqu'à Labelle.

Le nouveau train 447 quittera la gare Viger à 12 h. 10 p.m. le samedi seulement, pour Labelle, arrêtant au Mile-End, à Shawbridge et aux stations au nord, et aura un wagon-salon jusqu'à Labelle.

Le nouveau train 448 quittera la gare Viger à 12 h. 40 p.m. le samedi seulement, pour Ste-Agathe, arrêtant au Mile-End, à Shawbridge et aux stations au nord, et aura un wagon-salon jusqu'à Labelle.

Le nouveau train 449 quittera la gare Viger à 12 h. 45 p.m. le samedi seulement, pour Ste-Agathe, arrêtant au Mile-End, à Shawbridge et aux stations au nord, et aura un wagon-salon jusqu'à Labelle.

Le nouveau train 450 quittera la gare Viger à 12 h. 50 p.m. le samedi seulement, pour Ste-Agathe, arrêtant au Mile-End, à Shawbridge et aux stations au nord, et aura un wagon-salon jusqu'à Labelle.

Le nouveau train 451 quittera la gare Viger à 1 h. 5 p.m. le dimanche seulement, pour Ste-Agathe, arrêtant au Mile-End, à Shawbridge et aux stations au nord, et aura un wagon-salon jusqu'à Labelle.

Le nouveau train 452 quittera la gare Viger à 1 h. 10 p.m. le dimanche seulement, pour Ste-Agathe, arrêtant au Mile-End, à Shawbridge et aux stations au nord, et aura un wagon-salon jusqu'à Labelle.

Le nouveau train 453 quittera la gare Viger à 1 h. 15 p.m. le dimanche seulement, pour Ste-Agathe, arrêtant au Mile-End, à Shawbridge et aux stations au nord, et aura un wagon-salon jusqu'à Labelle.

Le nouveau train 454 quittera la gare Viger à 1 h. 20 p.m. le dimanche seulement, pour Ste-Agathe, arrêtant au Mile-End, à Shawbridge et aux stations au nord, et aura un wagon-salon jusqu'à Labelle.

Le nouveau train 455 quittera la gare Viger à 1 h. 25 p.m. le dimanche seulement, pour Ste-Agathe, arrêtant au Mile-End, à Shawbridge et aux stations au nord, et aura un wagon-salon jusqu'à Labelle.

Le nouveau train 456 quittera la gare Viger à 1 h. 30 p.m. le dimanche seulement, pour Ste-Agathe, arrêtant au Mile-End, à Shawbridge et aux stations au nord, et aura un wagon-salon jusqu'à Labelle.

Le nouveau train 457 quittera la gare Viger à 1 h. 35 p.m. le dimanche seulement, pour Ste-Agathe, arrêtant au Mile-End, à Shawbridge et aux stations au nord, et aura un wagon-salon jusqu'à Labelle.

Le nouveau train 458 quittera la gare Viger à 1 h. 40 p.m. le dimanche seulement, pour Ste-Agathe, arrêtant au Mile-End, à Shawbridge et aux stations au nord, et aura un wagon-salon jusqu'à Labelle.

Le nouveau train 459 quittera la gare Viger à 1 h. 45 p.m. le dimanche seulement, pour Ste-Agathe, arrêtant au Mile-End, à Shawbridge et aux stations au nord, et aura un wagon-salon jusqu'à Labelle.

Le nouveau train 460 quittera la gare Viger à 1 h. 50 p.m. le dimanche seulement, pour Ste-Agathe, arrêtant au Mile-End, à Shawbridge et aux stations au nord, et aura un wagon-salon jusqu'à Labelle.

Le nouveau train 461 quittera la gare Viger à 1 h. 55 p.m. le dimanche seulement, pour Ste-Agathe, arrêtant au Mile-End, à Shawbridge et aux stations au nord, et aura un wagon-salon jusqu'à Labelle.

Le nouveau train 462 quittera la gare Viger à 2 h. 0 p.m. le dimanche seulement, pour Ste-Agathe, arrêtant au Mile-End, à Shawbridge et aux stations au nord, et aura un wagon-salon jusqu'à Labelle.

Le nouveau train 463 quittera la gare Viger à 2 h. 05 p.m. le dimanche seulement, pour Ste-Agathe, arrêtant au Mile-End, à Shawbridge et aux stations au nord, et aura un wagon-salon jusqu'à Labelle.

Le nouveau train 464 quittera la gare Viger à 2 h. 10 p.m. le dimanche seulement, pour Ste-Agathe, arrêtant au Mile-End, à Shawbridge et aux stations au nord, et aura un wagon-salon jusqu'à Labelle.

Le nouveau train 465 quittera la gare Viger à 2 h. 15 p.m. le dimanche seulement, pour Ste-Agathe, arrêtant au Mile-End, à Shawbridge et aux stations au nord, et aura un wagon-salon jusqu'à Labelle.

Le nouveau train 466 quittera la gare Viger à 2 h. 20 p.m. le dimanche seulement, pour Ste-Agathe, arrêtant au Mile-End, à Shawbridge et aux stations au nord, et aura un wagon-salon jusqu'à Labelle.

Le nouveau train 467 quittera la gare Viger à 2 h. 25 p.m. le dimanche seulement, pour Ste-Agathe, arrêtant au Mile-End, à Shawbridge et aux stations au nord, et aura un wagon-salon jusqu'à Labelle.

Le nouveau train 468 quittera la gare Viger à 2 h. 30 p.m. le dimanche seulement, pour Ste-Agathe, arrêtant au Mile-End, à Shawbridge et aux stations au nord, et aura un wagon-salon jusqu'à Labelle.

Le nouveau train 469 quittera la gare Viger à 2 h. 35 p.m. le dimanche seulement, pour Ste-Agathe, arrêtant au Mile-End, à Shawbridge et aux stations au nord, et aura un wagon-salon jusqu'à Labelle.

Le nouveau train 470 quittera la gare Viger à 2 h. 40 p.m. le dimanche seulement, pour Ste-Agathe, arrêtant au Mile-End, à Shawbridge et aux stations au nord, et aura un wagon-salon jusqu'à Labelle.

Le nouveau train 471 quittera la gare Viger à 2 h. 45 p.m. le dimanche seulement, pour Ste-Agathe, arrêtant au Mile-End, à Shawbridge et aux stations au nord, et aura un wagon-salon jusqu'à Labelle.

LA SESSION
D'OTTAWA

(Suite de la 1ère page)

de \$60; les jaquettes (des costumes) vendues séparément, de plus de \$30.

Quand il s'agit d'un complet fait sur commande, le coût de l'étoffe et celui de la façon sont additionnés et la taxe perçue sur l'excédent de \$45.

Les peises de fourrure de moins de deux cents dollars échappent à l'impôt; l'impôt sur les gants fourrés sera perçu à partir de \$15. L'impôt sur les manchons et les parures de cou pour femmes sera perçu à compter de \$35; sur les couvertures de voitures à compter de \$50. Les tricots de laine qui n'ont pas été mentionnés dans la première rédaction de la loi seront également taxés mais le quantum de la taxe n'est pas indiqué par le ministre.

Pour les articles sportifs, le ministre présente également des exemptions: ceux-ci ne seront taxés qu'à partir d'un certain prix: les balles à partir de \$1.25; les bâtons à partir de \$1.25; les gants à partir de \$1.25; les patins à partir de \$2; les ballons à partir de \$3.00; les bâtons de la crosse à partir de \$1.25; les bâtons de hockey à partir de \$1.25.

Le ministre propose qu'une taxe de quinze pour cent soit perçue sur le prix d'achat des meubles de luxe, acajou, bois de rose, etc., et aussi sur la porcelaine et la vaisselle de luxe.

LES LETTRES ET LES JOURNAUX

M. Burrell, lui, veut amender la loi des postes.

Une clause augmentant de 5 à 10 sous le tarif des lettres enregistrées fut adoptée sans discussion.

Sur la clause projetant d'augmenter le tarif postal pour les journaux, M. Martin Burrell expliqua qu'avec le présent taux de 1-4 de sou par livre le ministère des postes ne retire pour les 87 millions de livres de journaux transportés que \$290,000, subissant de ce fait un déficit de 5 millions chaque année. Le gouvernement propose donc de porter le taux pour les journaux à 1 sou la livre au 1er janvier 1921.

M. Rodolphe Lemieux proteste contre cette augmentation qui dresserait une barrière entre l'Est et l'Ouest du pays et empêcherait le libre échange des idées. Il conseille au gouvernement de réduire plutôt le personnel de ses bureaux de poste, trop nombreux à l'heure actuelle, et de réaliser de ce fait une notable économie. La nouvelle augmentation, dit-il, réduira le tirage des journaux canadiens et permettra aux journaux jaunes des États-Unis de circuler librement dans le pays.

M. Martin Burrell lui fait observer que les zones postales sont les mêmes que lorsqu'il (M. Lemieux) était ministre des postes et que par conséquent il n'y avait pas de barrière dressée entre l'Est et l'Ouest.

M. Buchanan, Lethbridge, journaliste, déclare que les journaux sont en faveur de l'augmentation. Il recommande cependant de procéder graduellement, par une augmentation de 1-4 de sou, à intervalle de six mois par exemple, car une augmentation subite de 3-4 de sou gênerait beaucoup les journaux.

M. McGibbon, Muskoka, se dit entièrement en faveur de cette clause; les journaux étant de vraies maisons d'affaires (pas tous), le gouvernement ne devrait pas se gêner pour les traiter comme tels.

Finalement la résolution est adoptée et le bill subit la première lecture. Après quoi, la Chambre lève la séance à 12 heures 10.

Les impôts somptuaires seront débattus de nouveau à 8 h. jeudi soir.

LOUIS DUPIRE.

Pour cinéma en plein air

POUR COMBATTRE LA MORTALITÉ INFANTILE.

Voici une nouvelle initiative de la Société Saint-Jean-Baptiste: du cinéma en plein air, pour combattre la mortalité infantile. A compter de demain soir, chaque fois que le temps le permettra, elle fera montrer sa pellicule "Sauvons nos bébés" dans les rues et les parcs de la ville. Tous les soirs pendant le mois de juin, — les samedis et dimanches exceptés, — il y aura représentation de cette pellicule, qui a reçu l'approbation du bureau d'hygiène municipal et qui est un véritable petit cours de puériculture.

La première représentation aura lieu demain soir, vendredi, à 9 heures, sur la clôture du jardin de l'école maternelle, angle des rues Visitation et Bonaparte.

Lundi prochain, ce sera au tour de Verdun, à un endroit qui sera annoncé le même jour, par les journaux. Il est convenu que, si la pluie mettait obstacle à une représentation pour le jour indiqué, elle aura lieu le lendemain, au même endroit.

Dans les paroisses où il n'existe pas encore de section de la Société et où l'on désire que la pellicule soit montrée au public, on devra communiquer avec le secrétaire de la Société, au Monument National (Main 8355).

(Communiqué.)

Aux sportsmen

Le "Nationaliste" reprendra, à partir de dimanche prochain, la publication des nouvelles sportives et les amateurs qui aiment à être bien renseignés feront bien de se procurer le "Nationaliste" qui sera en vente dans tous les dépôts de journaux le dimanche matin.

COMME PASSE-TEMPS

Faire de la photographie est un agréable passe-temps: vous ne sauriez mieux employer vos heures de loisir — en quelque endroit que vous soyez.

Vous trouverez un excellent choix de kodaks à l'agence spéciale

J. H. ROBERT, pharmacien chimiste

1102, RUE ST-DENIS, ANGLE MONT-ROYAL.

Catalogue sur demande.

DELICIEUX ET ECONOMIQUE

tel est le jambon

"TRIOMPHE"

de

S. L. CONTANT

Chez votre fournisseur.

Les bouchers se plaignent

L'Association des Bouchers de Montréal proteste contre le commerce illégal des bestiaux au marché local, auprès de la Commission du Commerce.

M. Oscar Gignac, président, regrette la conduite de certains intermédiaires qui ne se gênent point de spéculer sur les animaux vivants, au détriment des bouchers, et du consommateur. La viande se vendrait à un prix beaucoup moindre, si les bouchers ne devaient pas payer des surcharges exigées par les intermédiaires.

CALENDRIER

DEMAIN, VENDREDI, 11 JUIN 1920

SACRE COEUR DE JESUS

Lever du soleil, 4 heures 17.
Coucher du soleil, 7 heures 42.
Lever de la lune, le matin, 9 h. 48.
Nouvelle lune, le 16, à 5 heures 47 minutes du matin.

LE DEVOIR

Toutes les nouvelles par nos rédacteurs, nos correspondants et les services de dépêches du monde entier

DEMAIN

BEAU ET CHAUD

MAXIMUM ET MINIMUM

Aujourd'hui maximum... 75
Aujourd'hui minimum... 58
Même date l'an dernier... 75
Aujourd'hui minimum... 58
Même date l'an dernier... 58

BAROMETRE

8 h. du matin, 29.83 ; 11 h. 29.52 ; 1 h. de l'après-midi, 29.80.

M. Bourassa à Québec

Causerie sous les auspices du comité de propagande du "Devoir". — Allocution de M. Eugène Dussault.

Québec, 10. — (D.N.C.) — Organisée avec le minimum de publicité, la réunion convoquée hier soir, salle des conférences des Chevaliers de Colomb, par le comité de propagande du "Devoir" à Québec, a obtenu un très gros succès. La salle était comble. La réunion était présidée par M. le Dr Jobin, ancien député, qui a présenté M. Bourassa dans un discours très sympathique et de haute tenue littéraire. Le directeur du "Devoir" a traité à fond la question de la presse catholique, de son importance, du rôle particulier qui lui revient au

Canada, et du concours qu'elle doit rencontrer chez ceux qui estiment son oeuvre nécessaire. Il a rappelé que c'est à Québec que prirent naissance certaines des oeuvres de presse libre les plus intéressantes qui soient. Le "Canada" au temps des premières grandes luttes nationales, la "Vérité" puis l'"Action Catholique". L'orateur a été très attentivement écouté et très applaudi. M. Eugène Dussault, chef du comité de propagande, a terminé la séance par quelques observations d'ordre pratique sur la campagne qui s'organise.

M DRAYTON NE REÇOIT PAS.

Ottawa, 10. — (D.N.C.) — M. Drayton, ministre des Finances, a déclaré hier, que le gouvernement ne veut être injuste envers aucune industrie, et que les taxes qui sont adoptées à l'heure actuelle sont sujettes à révision. C'est heureux, car on peut voir en ce moment à Ottawa, M. Fortier, de Montréal, chimiste de la "Seale", industrie qui fabrique des anesthésiques au Canada. Or la taxe sur l'alcool qui, dans aucun pays n'est imposée quand il doit subir des transformations chimiques, est tellement élevée que les produits américains pourront se vendre à un tiers

meilleur marché que les produits canadiens si la taxe n'est pas modifiée. La seule usine canadienne d'anesthésiques sera contrainte de fermer ses portes sous le régime d'un gouvernement prétendant protectionniste. M. Fortier nous a dit que d'ici une semaine son usine serait fermée à moins que la taxe ne soit modifiée, et ce qui est particulièrement curieux c'est qu'il a été incapable de se faire recevoir par le ministre des Finances ou seulement par le commissaire des taxes, M. Bredner, et d'exposer sa situation qui est absolument unique.

CRISE POLITIQUE EN POLOGNE

Varsovie, 10 (S. P. A.). — La diète polonaise a été convoquée pour discuter la situation créée par la démission de trois membres du cabinet qui sont MM. Francis Bardell, ministre de l'Agriculture, Kedzier, ministre des Travaux publics, et M. Dobski, ministre des Affaires étrangères.

Tous sont membres du parti populaire et ils ne partagent pas toute la politique du gouvernement. Certains journaux disent que la réorganisation du cabinet polonais, qui était en suspens depuis plusieurs mois, sera chose faite d'ici quelques jours.

TEHERAN EN DANGER

Paris, 10 (S. P. A.). — Le ministère des affaires étrangères apprend que les bolchéviki s'efforcent rapidement leurs opérations en Perse. La capitale de la Perse, Téhéran, est en danger de tomber entre les mains des bolchéviki.

Le gouvernement perse est à organiser la résistance contre la menace bolchéviste. Les Britanniques se sont retirés à Manjil, à 50 milles au sud de Resht, sous la pression des bolchéviki.

Londres, 10 (S. P. A.). — Les bolchéviki ont arrêté l'avance commencée en Crimée, cette semaine, par l'armée du général Wrangel qui a pris le commandement des troupes de Denekine.

A LA CONVENTION DE CHICAGO

Chicago, 10 (S. P. A.). — La situation au congrès républicain de Chicago est encore peu éclaircie. Les négociations sur le choix d'un candidat à la présidence ainsi que celles qui ont trait à l'élaboration d'un programme électoral n'ont donné suite à aucune entente.

Le sous-comité chargé de rédiger un programme électoral s'est séparé après minuit sans avoir pu s'entendre. Le comité des résolutions s'est réuni cet avant-midi.

LE TRAITE DE PAIX

Chicago, 10. — (S.P.A.) — Le sous-comité des résolutions a discuté cet avant-midi un projet qui déclare que le parti républicain est opposé au traité de paix sans les réserves, mais qu'il est en faveur de la ratification de ce même traité, pourvu que les droits des Etats-Unis soient sauvegardés.

Ce dernier projet a été rédigé après toute une nuit de délibérations auxquelles a pris part le sénateur Murray Crane, du Massachusetts, qui est le chef des "réservistes" modérés. Ce projet renferme la teneur de la déclaration faite hier par le sénateur Crane, mais qui n'avait pas été acceptée par les "intransigeants".

Chicago, 10. — (S.P.A.) — Les intransigeants du sous-comité des résolutions ont accepté comme base de compromis un projet d'acceptation de la Ligue des nations rédigé par M. Eihlu Root.

Lévis sans tramway

Québec, 10 (D. N. C.). — A la suite du jugement rendu par la Commission des Services Publics dans l'affaire du tramway de Lévis, les employés ont déclaré, ce matin, une grève générale.

Dans les quatre municipalités de Lévis, de Bienville, de Lauzon et de St-Romuald, les tramways sont arrêtés et le public marche. On ne prévoit pas une fin prochaine de la grève.

Départ d'un croiseur

Le H. M. S. "Calcutta", un croiseur qui était dans notre port depuis une dizaine de jours, est parti un peu après 9 heures, ce matin, à destination de Québec et d'Halifax.

Secousse sismique en Toscane

Londres, 10. — (S.P.A.) — On mande de Rome, que la province de Toscane, a été secouée par un violent tremblement de terre. La ville de Ferrare a subi une forte secousse sismique, ces jours-ci.

Un cinquantenaire

Québec, 10 (D. N. C.). — Hier, ont commencé, au couvent de Silbury, les fêtes du cinquantenaire de la fondation du couvent. Toutes les anciennes élèves se sont réunies, à cette occasion, et ont remis, hier, au Rév. Soeurs, une bourse de \$5,500 en témoignage de gratitude.

Une messe a été chantée, hier matin, et le sermon a été donné par le Rév. Père Dagnaud, eudiste. La journée a été employée à la réunion intime des anciennes élèves.

Chez les acteurs

New-York, 10. — (S.P.A.) — M. John Emerson, a été élu président de l'Actors Equity Association. La vice-présidente est Mme Ethel Barrymore. M. Grant Stewart a été élu secrétaire.

Les charpentiers-menuisiers

L'Union nationale des charpentiers-menuisiers (local 136) tiendra une grande assemblée, ce soir, au Temple du Travail, salle 3.

UN MESSAGE D'IRLANDE

LE CONGRES DES "TRADE-UNIONS" D'IRLANDE DEMANDE AU CONGRES DE LA F. A. DU TRAVAIL, QUI A LIEU A MONTREAL, D'AIDER LA CAUSE IRLANDAISE.

Il est de plus en plus apparent que les partisans de la république irlandaise attendent beaucoup du Congrès de la Fédération Américaine du Travail. Ces jours derniers, nous annonçons que la F. A. du T. serait saisie d'une résolution en faveur de la liberté de l'Irlande. Aujourd'hui, c'est l'Irlande elle-même qui, par l'intermédiaire des officiers du Congrès des "Trades-Union" d'Irlande, demande au délégué d'aider la cause irlandaise de toute leur force.

A l'ouverture de la séance, ce matin, le délégué et secrétaire F. Morrison, au milieu des applaudissements de l'assemblée, a donné lecture d'un câblégramme des officiers du Congrès des "Trades-Union" irlandaises demandant que la F. A. du T. fasse tout en son pouvoir pour que l'Irlande se voie appliquer les principes pour le triomphe desquels les Etats-Unis sont entrés en guerre. Le congrès irlandais demande aussi que la F. A. du T. fasse son possible pour obtenir la mise en liberté de James Larkin, un chef irlandais qui a été condamné à la prison aux Etats-Unis pour avoir fomenté des troubles en ce pays.

La séance de ce matin a été par ailleurs remplie d'animation et d'intérêt. M. James Duncan, président, a déclaré au début que les comités avaient eu suffisamment de temps pour faire l'étude des résolutions qui leur avaient été soumises et qu'ils devaient en conséquence présenter leur rapport. Le comité d'organisation s'est dit prêt à donner lecture du rapport de ses délibérations. Ce comité est composé des délégués suivants :

Frank Duffy, Sara A. Conboy, A. J. Kugler, W. A. Neer, T. L. Farrell, H. L. Morrison, W. S. Brown, Chs. S. Moyer, E. J. Manion, John Burke, J. McNulty, Dan Ingraham, Fred Baer, Louis Langer, G. Jacob, M. F. Duffy est président de ce comité, et Mme Sara Conboy en est le secrétaire.

Mme Conboy a donné lecture du rapport du comité. Une première résolution demande qu'un bureau d'information soit établi par la F. A. du T. à New-York pour aider aux immigrants nouvellement arrivés. Le comité est favorable à la résolution et demande au Conseil exécutif de continuer le travail qu'il a déjà fait en ce sens en attendant que les mesures proposées soient prises en considération. Les délégués ont accepté d'embrasser le rapport du comité, criant ensemble : aye.

Une résolution portant le No 33 demandant que la F. A. du T. établisse un bureau d'information politique au service des ouvriers a été rejetée par le comité ; les délégués ont adopté la manière de voir du comité.

Les résolutions 35 et 36 présentées par le délégué Joe E. Campbell, de l'Union des policiers de la ville d'Oklahoma, ont été adoptées à l'unanimité. Elles disent la satisfaction de l'Union d'être affiliée à la F. A. du T.

La résolution No 45 présentée par les délégués Argo et Parker, de Joliet et de Chicago, demande que les travailleurs en denrées alimentaires, les marmitons, les commis d'hôtel, etc., aient un département général à la F. A. du T. tout comme les métiers de la construction et les mineurs. Tous ces travailleurs sont réunis dans des associations indépendantes affiliées à la F. A. du T. En les réunissant dans un seul et même corps, ces travailleurs verront leurs droits mieux respectés. Le comité d'organisation est défavorable au projet qui nécessiterait des dépenses et n'améliorerait pas la condition de ces employés.

Après des discours assez violents de la part des délégués Trummer, Selkwick, A. Hay, on en vint à adopter une résolution du secrétaire Morrison demandant que la question de l'établissement de ce département soit référée au conseil exécutif qui réunira les employés intéressés en la matière et prendra une décision en conséquence.

Les résolutions 52 et 69, portant sur la propagande à faire en faveur de la F. A. du T., sont adoptées.

On en vient ensuite à la discussion du travail des noirs. Les résolutions 55, 57 et 58 couvrent la question.

La résolution 55 prête à une discussion entre un noir, M. Robert Burford, de Richmond, et un blanc dont nous n'avons pu obtenir le nom. La résolution 55 demande que la fraternité des commis de chemins de fer qui a contrôlé sur les employés de gare, les manutentionnaires de fret et de bagages saisi de ses constitutions l'article qui empêche les noirs d'être membres de cette fraternité.

Cent mille noirs sont affectés par cette injustice. M. Burford défend avec éloquence les droits des noirs.

La discussion sur les autres résolutions s'est poursuivie un peu après midi.

Les congressistes siégeront cet après-midi. On dit que M. Gompers arrivera aujourd'hui de Chicago.

Accident d'auto

Québec, 10 (S. P. C.). — M. Saint-George Boswell, ingénieur en chef de la Commission du port de Québec, a reçu des blessures à la figure et à la tête, à la suite d'un accident d'automobile. Il faisait une tournée d'inspection du bassin Louise, lorsque le volant de sa voiture refusant de fonctionner, l'auto donna sur un poteau ; il fut projeté violemment dans la vitre du coupe-

Albert Sarrazin ira aux assises

Le magistrat Lantôt a présidé cet avant-midi, à l'enquête dans la cause du roi contre Albert Sarrazin, contremaître à la Canada Cement, tenu responsable de la mort du jeune Nazaire Lamothe, âgé de quinze ans et trois mois. Ce dernier travaillait dans une usine, tombant ainsi sous la loi des accidents du travail bien qu'il n'eût pas encore seize ans. L'inspecteur de la firme a témoigné que le jeune Lamothe travaillait parfois la nuit et devait traverser une passerelle au-dessus de cendres et de limailles chaudes. Il en est tombé et des compagnons de travail ont trouvé son cadavre presque calciné.

Le coroner-adjoint, a, à cette occasion, fait de sévères remarques aux directeurs de firme qui emploie des enfants malgré la loi.

Ce matin le magistrat, en dépit de l'opposition de l'avocat de la compagnie, a décidé qu'il y avait matière à procès et le contremaître Albert Sarrazin, devra être traduit aux assises. Il est accusé d'homicide. La cour a fixé l'examen volontaire au 17 courant.

Employés de banque

Une assemblée générale des membres de l'Association Canadienne des Commis de Banque, section française, aura lieu vendredi soir, le 11 juin 1920, à la chambre No 11 du Monument National.

Le Comité Exécutif a résolu de commencer la séance à 8 hrs. 30 précises et d'ajourner à 10 hrs., à moins d'un vote des deux tiers de l'assemblée favorisant l'étude complète de l'ordre du jour.

Tous les membres sont donc priés d'assister et surtout de se rendre à temps, s'ils veulent participer au vote de mesures importantes qui les intéressent tous.

Les employés ont gain de cause

Les arbitres du différend de la Compagnie du Grand-Tronc avec ses employés ont accordé gain de cause à ses derniers ; ils autorisent un relèvement général de salaire aux 7,000 employés de bureaux, et des cours de la compagnie, lequel relèvement nécessitera un déboursé additionnel de \$1,000,000 par année.

Le juge McLennan, président du tribunal d'arbitrage, a signé le rapport ainsi que M. U. E. Gillen, de Toronto ; le troisième arbitre, M. Fred Bancroft, s'est abstenu.

Projet rejeté

Ottawa, 10 (S. P. C.). — Le projet de loi proposé par le gouvernement rappelant les clauses de la loi de l'Immigration, qui donne au ministre de l'Immigration le droit de deporter tous les sujets britanniques résidant en Canada et qui se rendent coupables de sédition, a été rejeté par un vote de 30 à 17.

Des complets à bon marché

Paris, 10. — (S.P.A.) — Les journaux de Paris font une campagne en faveur de la diminution du prix des complets pour hommes. Le gouvernement possède plus de 2,000,000 de verges d'étoffe qui peuvent servir à faire des habits à bon marché. Les journaux disent que l'on peut confectionner en France actuellement des habits qui peuvent être vendus à 45 francs chacun.

En pleine activité

Port Arthur, Ontario, 10. — (S.P.A.) — Les chantiers de constructions maritimes de Port Arthur sont en pleine activité. La grève qui durait depuis plus de trois semaines est réglée. Cinq cents employés sont revenus à leur travail après avoir accepté l'ancienne échelle de salaire et les anciennes conditions de travail.

Le vin et la bière au Nouveau-Brunswick

Fredericton, N. B., 10. — C'est le 10 juillet, un samedi, qu'aura lieu le plébiscite provincial sur la prohibition. Le ministre Foster en appellera au peuple sur le maintien de la présente loi de prohibition et sur la vente des vins et de la bière.

Mineurs asphyxiés

Ottawa, 10. — Deux frères, des mineurs, MM. Arthur et Armand Boulianne, ont succombé à l'asphyxie, à l'entrée d'une des mines de Blackburn, dans le canton de Templeton-Nord, après avoir mis le feu aux gaz qui s'en échappaient.

Le congrès de la presse impériale

Toronto, 10. — Les représentants de la presse impériale prendront part au congrès de la presse impériale en juillet au nombre d'une centaine. Les délégués de l'Angleterre arriveront les premiers à Halifax ; ceux de l'Australie et des Indes arriveront par Vancouver.

Une réduction du prix du sucre

San-Francisco, 10. — (S.P.A.) — La Western Sugar Refinery annonce que le prix du sucre sera réduit à \$25 les cent livres.

A la morgue

Le coroner a signé un verdict de mort accidentelle dans le cas de Roger Perrault, 20 mois, qui s'est étouffé en mangeant des pistaches.

LES DOMMAGES SONT RÉELS

LE DEMANDEUR ETAIT LE PROPRIÉTAIRE DE L'ARGENT RETIRE, ET A DROIT, EN CONSÉQUENCE, A DES DOMMAGES, POUR AVOIR ÉTÉ INJUSTEMENT ARRÊTÉ. — L'HYPOTHÈQUE A LA PRÉFÉRENCE.

On ne peut poursuivre quelqu'un au criminel pour une obligation civile, surtout si le litige en question est actuellement devant un tribunal de la Cour Supérieure. Tel est le principal considérant d'un jugement rendu par le juge Howard, cet avant-midi, dans une action intentée par M. Hercule Duval contre M. Wilfrid Nantel.

Le demandeur, alléguant, dans sa déclaration, que, le 23 juillet 1918, il avait été arrêté sur une plainte portée contre lui par le défendeur, et que, pris par surprise, il n'avait pu voir son avocat, ni fournir la caution qui était nécessaire pour obtenir immédiatement son élargissement. Il avait ainsi passé huit jours à la prison de Bordeaux. Cette accusation portée contre le demandeur aurait été malicieuse et faite dans le seul but de lui faire perdre l'estime et la considération des citoyens de Lachine où demeure M. Duval. Il réclamait, en conséquence, de M. Nantel, la somme de \$1,200 pour dommages.

Le défendeur soutenait que la plainte qu'il avait portée contre le demandeur était bien fondée, qu'il avait pris, avant d'agir ainsi, le conseil de son avocat, et que réellement M. Duval l'avait fraudé de la somme de \$200. Le magistrat de police, qui a jugé le procès, l'a empêché de faire sa preuve, de sorte que la plainte a été renvoyée.

Voici les faits de la contestation civile qui a donné lieu à cette plainte. Le 18 juillet 1916, le demandeur vendait au défendeur un immeuble pour la somme de \$1,800. Les conventions portaient que M. Nantel retiendrait \$207 sur les \$400 qui devaient être payés comptant, afin d'acquiescer une hypothèque qui existait sur cette propriété en faveur de M. Forget. Celui-ci ne voulait pas accepter ce montant et l'argent fut déposé entre les mains du notaire Robins. Plus tard, cet argent fut saisi en vertu d'un jugement rendu contre le demandeur.

C'est alors que M. Nantel porta sa plainte, parce que les \$200 avaient été enlevés des mains du notaire et que l'hypothèque n'était pas rayée. La question civile était de savoir si était propriétaire de cet argent, et le juge Howard dit qu'il appartenait au demandeur qui ne pouvait se vider lui-même. L'enquête a prouvé que M. Nantel avait porté cette plainte dans le but surtout de presser le demandeur de lui donner un bon titre de la propriété qu'il avait achetée.

Et comme le demandeur a prouvé des dommages pour la somme de \$200, le défendeur devra lui payer ce montant.

LE DEMANDEUR A GAIN DE CAUSE

Par acte passé devant notaire, le 9 mai 1913, les exécuteurs testamentaires de feu Dame James Duncan, transportaient à M. Joseph Lefrançois, une créance au montant de \$363, contre Médéric Barbeau, de St-Constant. Plus tard, M. Lefrançois se porta demandeur dans une action dirigée contre M. Barbeau, afin de faire déclarer hypothécaire à la garantie de cette somme et des intérêts, un immeuble dont le défendeur était en possession et qui portait le numéro 88 du cadastre de St-Constant. M. Lefrançois demandait aussi que le défendeur soit condamné à délaisser l'immeuble en justice s'il ne pouvait payer la somme de \$363 et les intérêts.

Mais M. Barbeau n'était possesseur de l'immeuble en question que comme grevé d'une substitution établie en faveur de Mmes Hébert, Longtin, Rodier, Lafrancois et Clodimir Barbeau. Il s'agissait de savoir si les droits du demandeur étaient préférables à ceux des personnes substituées.

Le juge Surveyrer, après avoir examiné tous les faits de la cause, a cru que la créance hypothécaire du demandeur était préférable aux droits des substitués, et il a, en conséquence, maintenu l'action du demandeur.

Noyé en se baignant

Québec, 10 (D. N. C.). — Hier en prenant un bain avec deux de ses amis, Ivanhoe Beaulieu, de Lyster Station, s'est noyé dans la rivière Beaucourt, près de quais de la Brown Corporation. Le Dr Raymond, appelé sur les lieux, pratiqua en vain la respiration artificielle. Le coroner Boisvert, d'Arthabaska, a tenu enquête hier après-midi, rendant verdict de mort accidentelle.

Violent incendie à Montmagny

Québec, 10 (S. P. C.). — La scierie de la compagnie Price Bros. de Montmagny, a été incendiée, ce matin. Les dommages sont évalués à \$75,000. Cent hommes y travaillaient.

Tué dans un accident d'ascenseur

Auguste Caron, 8694, rue Saint-André, s'est fait tuer cet avant-midi dans un accident d'ascenseur alors qu'il allait travailler au sixième étage de l'édifice Summer, rue Mayor.

Elections chez les Manufacturiers

Vancouver, 10. — (S.P.A.) — J. F. McKinnon, de Toronto, a été élu aujourd'hui président de l'Association des Manufacturiers Canadiens, pour succéder à M. T. P. Howard, de Montréal.

W. S. Fisher, de Saint-Jean, N.B., a été élu vice-président ; John R. Shaw, le vice-président, Thomas Roden, de Toronto, trésorier. Comité exécutif : Thomas Gantley, de New-Glasgow ; J. B. Sherrard, Montréal ; F. C. Henderson, Windsor ; Robert Hobson, Hamilton ; P. W. Ellis, Toronto ; G. A. Birge, Hamilton ; H. Cockshutt, Brantford ; J. F. Ellis, Toronto ; Nathaniel Curry, Montréal.

Le nouveau président a remercié les membres de l'Association de la confiance que l'on a placée en lui. Il a promis de se dévouer aux intérêts des manufacturiers durant son terme d'office. Il a payé un tribut d'hommage à M. T. P. Howard, le président sortant de charge.

L'Association a adopté la résolution suivante : que le gouvernement fédéral nomme une commission permanente qui sera chargée d'étudier le tarif des douanes canadiennes et des douanes étrangères auxquelles sont sujets les produits canadiens.

Le professeur S. L. W. Gik, du ministère du Travail, d'Ottawa a lu un travail sur "L'enseignement technique".

Le congrès des manufacturiers s'est terminée, hier soir.

Banque cambriolée

Ottawa, 10. — Deux hommes masqués ont pénétré dans la Banque Nationale, à Bourget, entre minuit et une heure du matin, et ont révoilé Mme Napoleon Longtin et sa fille qui est actuellement gérante de cette banque. A la pointe du revolver, les deux voleurs ont obligé Mme Longtin à leur ouvrir la porte de la banque où se trouvait l'argent et ils ont enlevé de huit à neuf mille piastres.

On croit que les bandits se sont ensuite enfuis sur un train qui passa quelque temps après, se dirigeant vers Ottawa.

Les camionneurs de Madrid en grève

Madrid, 10. — (S.P.A.) — Les camionneurs de Madrid sont en grève et comme résultat immédiat les Madridiens n'ont pas eu de glace ce matin. Les quelques voitures qui ont circulé étaient escortées par des gendarmes à cheval. Les chauffeurs de camions-automobiles ont décidé de faire une grève de sympathie avec les camionneurs.

Les bolcheviki avancent sur Kiev

Londres, 10. — (S.P.A.) — Un message envoyé par télégraphie sans fil mande que les troupes bolchevistes russes avancent près de Kiev et au sud-ouest de cette même ville.

La cavalerie bolcheviste a réussi à percer les lignes polonaises après avoir triomphé de certains détachements de l'infanterie. Elle opère dans le voisinage de Berdichov et de Zhitomir. Dans la région de Berdichov, le long de la Beresina, une attaque des Polonais a été repoussée. La bataille se continue au nord de Gorbail, près de l'embouchure de la Beresina.

Le referendum en Ontario

Ottawa, 10. — Le referendum sur l'alcool dans l'Ontario aura lieu le 25 octobre, a-t-on appris cet après-midi.

Dépendant cette date n'est pas officielle. 81 officiers-rapporteurs devront être nommés à cet effet. Les hommes comme les femmes auront le droit de vote et les listes électorales sont préparées d'après la nouvelle loi électorale qui reçoit maintenant la considération du parlement.

Mort de Mme Joseph Tremblay

Ottawa, 10. — (D.N.C.) — Nous apprenons la mort de Mme veuve Joseph Tremblay, survenue ce matin au domicile de son fils, M. Amédée Tremblay, 195 rue Augusta. La défunte, née Cooke (Caroline) était âgée de 84 ans. Elle laisse plusieurs filles, Mmes Rodolphe Tourangeau et Alexandre Benoit, de Montréal ; Mme Arthur Mitchell, de la Nouvelle-Orléans ; Mlle Josephine, de Montréal, et un fils, M. Amédée Tremblay, organisiste à la basilique d'Ottawa. Elle laisse aussi un grand nombre de petits-enfants. Nos sympathies à la famille.

La Jamaïque veut l'autonomie

Kingston, La Jamaïque, 10. — (S.P.A.) — L'Assemblée législative de la colonie anglaise de la Jamaïque a nommé un comité qui sera chargé de rédiger une requête au roi George V. Cette colonie demande une modification de sa constitution dans le sens d'une autonomie plus grande.

En conférence avec Alphonse XIII

Madrid, 10. — (S.P.A.) — Le roi Alphonse a eu une longue entrevue avec le comte Quinones de Léon, ambassadeur d'Espagne en France, hier. On croit qu'ils ont discuté l'intervention possible du conseil de la Ligue des Nations au sujet de Tanger où la France et l'Espagne ont des intérêts.

DE NOUVEAU À LA CHARGE

LES POMPIERS ET LES POLICIERS RECLAMENT UNE NOUVELLE AUGMENTATION DE SALAIRES. A MEME LE BUDGET SUPPLÉMENTAIRE. M. DÉCARY LES RENVOIE À L'AN PROCHAIN.

Non contents de leur augmentation générale du mois de janvier, les pompiers et les policiers sont revenus à la charge pour réclamer un nouveau relèvement de salaires ; ils veulent eux aussi partager le surplus du budget supplémentaire, au même titre, prétendent-ils, que les fonctionnaires de l'hôtel de ville.

Les pompiers sont venus, eux-mêmes, en délégation ; les policiers se sont contentés d'envoyer une lettre du secrétaire de leur union. Les deux groupes invoquent les mêmes raisons : la hausse du coût de la vie, la crise du logement, et la pénurie des produits de première nécessité ; ils se prévalent aussi de l'invitation que leur auraient faite les administrateurs en décembre, de revenir à la tâche, si le coût de la vie continuait sa course vers la hausse. Et le coût de la vie, de fait, augmente encore.

M. Décaray a répondu aux pompiers par un refus absolu ; l'échelle de salaire a été dressée en décembre suivant les données des arbitres, et fait partie du budget de l'année courante ; elle ne peut être changée avant l'an prochain. Maintenant le budget supplémentaire laisse un léger supplément aux commis et employés de l'hôtel de ville, les plus mal payés de tous les employés de la ville ; en toute justice, a-t-il dit, le surplus leur revient.

Cependant, le président leur a promis un nouveau rajustement de salaires, dans la préparation du prochain budget, en décembre, de sorte que pompiers et policiers toucheraient une augmentation en 1921.

Quelques échevins ont interprété ces promesses dans un autre sens, pour eux, les paroles de M. Décaray, se résument à ceci : "Vous voulez une augmentation de 10, de 20, de 30 pour cent, eh bien nous allons réduire l'excédent proportionnellement de 10, de 20, de 30 pour cent. Choisissez, parmi vous, ceux qui devront partir".

Les pompiers et les policiers ne l'entendent pas ainsi.

UN DON DE SAINT-SULPICE

TRIBUNAUX CIVILS

LA FIN D'UN RÉGIME

LA COUR DE REVISION SIEGE PROBABLEMENT POUR LA DERNIERE FOIS, CETTE SEMAINE. L'ACTION SAURAIT DUE ETRE INTENTEE PAR LE CURATEUR. — LA PORTE OUVERTE.

La Cour de revision siège probablement pour la dernière fois, cette semaine, car on attend, bientôt, la proclamation qui mettra en vigueur les amendements au Code de procédure civile, qui transfèrent tous ses pouvoirs à la Cour du banc du roi. Cette loi n'aura pas d'effet rétroactif et n'affectera pas les causes qui sont déjà inscrites en revision ou qui sont susceptibles de l'être jusqu'à ce que la proclamation paraisse.

Il y a maintenant 378 causes pendantes devant cette Cour et il y en aura plus de 400 lorsque la nouvelle loi sera mise en force. Afin de se libérer immédiatement de toutes ces causes, le juge en chef Archibald a l'intention de former trois divisions de la Cour de revision qui siègeront au mois de septembre.

Les procès plaides devant la Cour de revision, l'an passé, étaient les derniers inscrits, de sorte que les plus anciens sont toujours dans le statu quo. Il n'y a pas eu de procédures de fautes de la part des avocats. Les factums n'ont pas été produits, et, même, dans plusieurs cas, les témoignages dactylographiés n'ont pas été déposés au greffe, bien que les règles de pratique exigent que les dossiers soient complétés peu de temps après l'inscription. Quelques-unes de ces causes ont peut-être été abandonnées, les autres réglées, et les membres du Barreau seront notifiés aujourd'hui d'avoir à agir immédiatement pour enlever du rôle toutes celles qui ne seront pas plaidées.

L'avis suivant a été affiché dans les bureaux du protonotaire: "Le juge en chef a l'intention de former trois nouvelles divisions de la Cour de revision pour siéger, durant le mois de septembre, et toutes les causes seront placées sur le rôle qui sera préparé à cet effet. Toutes les causes seront soumises à l'article 3 des règlements de la Cour de revision. "Lorsque, au jour où une cause doit être plaidée, la partie qui l'a inscrite ne se présentera pas en Cour ou n'aura pas rempli les formalités voulues avec les avis de sa preuve, l'inscription pourra être révoquée. Et si la partie opposante ne paraît pas en Cour, ou n'a pas rempli les formalités voulues, et donné les avis de sa preuve, la partie qui inscrit peut procéder contre elle ex parte.

L'abolition de la Cour de revision rendra nécessaire la nomination de trois juges nouveaux à la Cour du banc du roi de Montréal. Le rumeur court aujourd'hui que le ministre de la justice choisira deux juges canadiens-français pour les nommer à ce tribunal plus élevé. Le choix sera fait entre les juges Demers, Archer, Panneton et Tellier. On croit que le juge anglais qui obtiendra la même faveur sera le juge Howard.

Il y a aussi, dans cet acte, une disposition pour obliger les juges de campagne à résider à Montréal. Les juges qui tomberont sous le coup de cette loi sont les juges Monet, d'Iberville, Hackett, de Bedford, Robidoux, de Terrebonne, Mercier, de Beauharnois, Bruneau, de Sorel, Martineau, de Saint-Hyacinthe, et Loran. De Joliette. Les 5 derniers ont déjà leur résidence dans cette ville.

D'après la nouvelle loi, les juges de la Cour supérieure entendront désormais les causes criminelles qui allaient à la Cour du banc du roi. Les juges de la Cour supérieure siégeront à tour de rôle pour les entendre. Il est possible aussi que le juge en chef choisisse un juge pour entendre ces procès durant un laps de temps déterminé.

ACTION RENVOYEE

M. L. W. Dupré réclame de M. H. Brunelle, la somme de \$434, pour prix et valeur de plans et spécifications fournis à ce dernier, et pour services rendus relativement à la construction d'un cottage sur la rue Préfontaine.

M. Brunelle alléguait qu'il ne devait pas cette somme personnellement au demandeur, mais à la compagnie P. L. W. Dupré, constructeurs et architectes. C'est la femme du demandeur qui fait affaire sous ce nom. Cette compagnie a fait cession de ses biens et l'action aurait dû être intentée au nom du curateur pour les créanciers. Comme l'enquête a prouvé que M. Dupré n'était pas architecte et que le compte était plutôt dû à sa femme, le juge Tellier a renvoyé l'action du demandeur, avec dépens.

IL FAUT FERMER SES PORTES A CLEF

Une personne qui loue des chambres est-elle responsable, comme dépositaire, des effets personnels du chambreur qui occupe un de ses appartements? Tel est le point de droit que le juge Marchal a décidé, hier après-midi, dans une cause de Dame P.-A. Lafontaine vs Dame E. Paradis.

Le demandeur soutenait que, le 4 février 1919, alors qu'il occupait une chambre dans la maison par la défenderesse, il s'était fait voler pour \$314 d'habits et de lingerie. Mme Paradis alléguait qu'elle n'était pas responsable de ce vol, et, qu'à tout événement, la réclamation était exagérée.

L'enquête a révélé les faits suivants. Les effets du demandeur ont été volés par des personnes qui sont entrées dans la maison par la porte principale, qui n'était jamais fermée à clef. Aussi la responsabilité de la défenderesse ne laissait aucun doute dans l'esprit du juge qui, s'appuyant sur les articles 1814-15-16 de notre Code civil, l'a condamnée à payer au demandeur la somme de \$201.50, valeur des effets volés telle qu'établie à l'enquête.

LE DEFENDEUR DEVRA REMBOURSER

Le juge Mercier a rendu sept jugements, hier, dans sept causes différentes, condamnant le même défendeur à payer, à sept différents personnes, une somme totale de \$12,397.88. Voici les noms des demandeurs et le montant qui devra leur être payé:

Dame Marie-Maxime Raymond, \$4,282.38; Dame Albina Groulx, \$1,630; Henri Groulx, \$950.24; Cléophas Desrosiers, \$1,809.44; Aldéric et Aldéou Oumet, \$902.46 chacun; Edouard Saint-Jean, \$1,830.20.

Les réclamations de ces demandeurs étaient identiques. Au mois d'août et de septembre 1913, Champoux, qui était alors l'agent de la Société du boulevard Pie IX, amena dans la ville Saint-Michel de Laval, leur représentant que, s'ils ne parvenaient pas à revendre ces lots dans l'espace de 40 mois, il les reprendrait lui-même et leur rembourserait leur argent. Les demandeurs, par leurs actions, demandaient précisément que l'argent qu'ils avaient déboursé leur fût remis.

Le juge Mercier leur a donné gain de cause et il a maintenu, en même temps, le bref de capias émis contre Champoux parce que celui-ci avait pris des mesures pour que ses propriétés fussent soustraites à l'exécution du jugement. Les demandeurs sont prêts à recéder au défendeur toutes les propriétés qui ont fait l'objet des contrats.

Chemin de fer Pacifique Canadien

SERVICE POUR LES PROVINCES MARITIMES

En plus du train qui quitte Montréal, gare Windsor, à 7 h. 40 p.m., tous les jours, le chemin de fer Pacifique-Canadien fait aussi circuler un train très commode qui quitte Montréal, gare Windsor, à 1 h. p.m. tous les jours, arrivant à Saint-Jean, N.-B., à 5 h. 30 a.m. et arrêtant à Saint-Jean, à Farnham, à Sherbrooke, à Megantic, à Hobb, à Jackman, à Greenville, à Brownville Junction, à Mattawamkeag et aux autres stations intermédiaires. Raccordements tous les jours sauf le dimanche à McAdam pour St. Andrews, N.-B., et à Saint-Jean, N.-B., avec le vapeur pour Digby et de là au chemin de fer Dominion Atlantic pour Halifax et stations intermédiaires.

Raccordements aussi à Saint-Jean, N.-B., tous les jours sauf le dimanche avec le chemin de fer National du Canada pour Moncton, Halifax et les Sydney. (rec.)

Un blocus

Constantinople, 10. — Le golfe d'Ismid, qui forme la partie-est de la mer de Marmara, a été fermé à la navigation, par les Anglais aujourd'hui. Cet ordre a été donné à cause des mouvements nationalistes turcs sur les rives du golfe. Les dépêches de Constantinople datées du 5 annonçaient que les nationalistes approchaient des retransmissions britanniques le long du golfe d'Ismid, où plusieurs unités anglaises sont postées pour protéger les troupes qui gardent les voies ferrées. On se souvient qu'après les cuirassés anglais ont dû faire feu sur les positions nationalistes près de Toulza, sur la mer de Marmara, à 38 milles à l'ouest de la ville d'Ismid.

LA NAVIGATION

PROGRÈS DE NOTRE MARINE

NOTRE GOUVERNEMENT POSSEDERA QUATRE NOUVEAUX NAVIRES. L'EMPRESS OF FRANCE ARRIVE A QUEBEC. LE DEPART DU H. M. S. CALCUTTA — NAVIRES DANS NOTRE HAVRE.

La marine marchande du gouvernement canadien verra s'accroître le nombre de ses navires de quatre nouvelles unités. Dans trois semaines, les nouveaux cargos seront mis au service. Ce sont: le *Canadian Observer*, 3,900 tonnes, construit à la *Collingwood Shipbuilding Co.* et qui sera terminé avant la fin de la semaine; le *Canadian Trapper*, 5,100 tonnes, construit à Lévis et qui sera terminé le 18 juin; le *Canadian Rancher*, 5,100 tonnes, construit aux Trois-Rivières et qui sera mis au service de la compagnie vers le 25 de ce mois; enfin le *Canadian Volunteer*, qui, à cause des dommages subis pendant l'hiver dernier, a été envoyé aux chantiers maritimes pour réparations; ce cargo reprendra son service vers la fin de ce mois.

L'EMPRESS OF FRANCE

Québec, 10 (S. P. C.). — L'Empress of France, de la C. P. O. S., est arrivé à Québec, à 11 heures 30, ce matin. Le paquebot a fait le voyage Liverpool-Québec dans l'espace relativement court de 6 jours et 18 heures. L'Empress avait, à son bord, 1,419 passagers, 2,000 sacs de malle, et 1,150 tonnes de marchandises en cargaison. La traversée a été très belle.

Parmi les passagers, on remarque: lady Rachel Cavendish, qui revient à Ottawa; sir Herbert B. Ames, député et directeur du secrétaire de la Ligue des Nations; lady Marguerite Shaugnessy; brigadier général C. W. Spaight et son épouse; de Dublin; sénateur Smeaton White, président de la *Gazette Printing Co.*; lieutenant-col. Matthews, de Montréal; lord et lady Atholstan et Alice Graham; lady Newton, de Winnipeg; lady Price, de Québec.

MOUVEMENT DES NAVIRES

Paquebots: le *Grampian*, de la C. P. O. S., a quitté Anvers, le 8 juin, et se dirige, via Southampton, vers Montréal; il sera ici le 19 juin.

Le *Sicilian*, de la même ligne, a laissé Glasgow à destination de Montréal, le 8 juin, et sera ici le 20 de ce mois. Ces deux navires, de la C. P. O. S., repartiront pour l'Europe, le premier, le 25 de ce mois, et le deuxième, le 26.

Le *Cassandra*, de l'Anchor-Dominion Line, est arrivé à Glasgow, hier matin.

Le *Valencia*, de la ligne Cunard, est arrivé à Bristol mardi de cette semaine; il sera ici le 18 de ce mois.

Le *Saturnia* quittera Glasgow, samedi, à destination de Montréal, avec un grand nombre de passagers et une forte cargaison.

Le *Canada* de la White-Star Dominion Line quittera Montréal à destination de Liverpool, samedi matin, à 11 heures.

Cargos: le *Western Maid* a quitté Falmouth, à destination de Montréal, le 7 juin; le *Dunoff Head*, de la Head Line, a quitté le port à destination de Belfast, hier; le *Fanal Head*, de la même ligne, a quitté Greenock, à destination de Montréal, le 8 juin, et il prendra ici une cargaison pour Dublin; le *Lord Guilford*, qui a quitté Gibraltar, le 8 juin, à destination de Montréal, prendra, ici, une cargaison de blé pour la Grèce.

Un seul navire est arrivé depuis hier: le *Cornishman*, de la White-Star Dominion Line, venant de Newcastle-on-Tyne.

Deux cargos ont quitté le port: le *Truth*, McLean Kennedy, agents, à destination de la Grèce, via Gibraltar; l'*Aledo* de la White-Star Dominion Line, à destination d'Anvers.

LE H. M. S. CALCUTTA

Le *Calcutta* quitte Montréal aujourd'hui, après un séjour de neuf jours. Ce croiseur se rend à Québec, puis à Halifax. Sa base est aux Bermudes. L'équipage est très satisfait de la réception qui lui a été faite à Montréal et remercie ceux qui ont contribué à le divertir.

NAVIRES DANS LE PORT

Le "Lake Elwin", 1663, U. S. S. Board, section 5.
Le "Haliartus", 3259, McLean, Kennedy Ltd., hangar No 15.
Le "Cornish Point", 2967, Furness-Withy, section 42.
Le "Scandinavian", 7729, C. P. O. S., aux Vickers.

Le "Canadian Miller", 3336, M. G. C., aux Vickers.
Le "Melville", 2899, Elder-Dempster, section 44.
Le "Karamea", 3466, New-Zealand Shipping Co., hangar No 4.
Le "Manchester Corporation", 3479, Furness-Withy Co., hangar No 16.
Le "Indianola", 3438, Robert Reford Co., hangar No 5.
Le "Canadian Navigator", 1929, M. M. G. C.
Le "Canada", 5981, White Star Dominion hangar No 4.
Le "Preussen", 5082, New Zealand Shipping Co.
Le "Saturnia", 5494, Robert Reford Co., hangar No 2.
Le "Cape Corso", 2510, Marine Navigation Co., hangar No 3.
Le "Pictou", de la Hudson's Bay Co., hangar No 44.
Le "Cabotia", 3185 tonnes, "Robert Reford Co.", hangar No 3.
Le "Corsican", 7272 tonnes, C. P. O. S., hangar No 7.
Le "Lake Gert", 1,660 tonnes, U. S. S. Bd., section 6.
Le "Cornishman", 3,786, "White Star", hangar No 6.

UN CONVENTUM A NICOLET

REUNION DES RHETORIENS DE 1904-05, AU SEMINAIRE.

Nicolet, 10 (D. N. C.). — La semaine dernière, au lieu, au séminaire de notre ville, le convention des rhétoriciens de 1904-05. Vingt-deux de ces anciens élèves étaient présents: MM. les abbés Moreau, curé de Nodlec (Pontiac); Lucien Tourigny, assistant-procureur à l'évêché de Nicolet; O. Gill, professeur au Séminaire; O. Desrosiers, vicaire à La Baie, et Philippe Ducharme, vicaire à Saint-Cyrille.

MM. les docteurs: C.-H. Laurin, de Québec; Albert Dufresne, d'East Angus; Arcadius Dionne, de Saint-Jérôme; Elphège Précourt, de Drummondville; Delphis Ritchot, de Pierreville; Onil Lupien, de Ponteix (Saskatchewan) et Romulus Dionne, de Valleyfield.

MM. les notaires Antonio et Elphège Lefebvre, de Montréal; O. Bergeron, de Sainte-Geneviève de Batiscan; Joseph Désilets, de Victo-

riaville; MM. les ingénieurs Téléphore Toupin, de Montréal; Alphonse Elie, de Winnipeg, et Camille Dubuc, de Montréal. MM. Emile Lavalée-Smith, journaliste de Montréal; H. Robidas, négociant à Manchester, (New-Hampshire).
Le 1er juin au matin, un service solennel fut chanté pour le repos de l'âme des professeurs et confrères disparus, par M. l'abbé Ducharme. Une oraison funèbre fut prononcée par M. l'abbé Moreau, curé de Nodlec, (Pontiac).
Mgr Lathaye, supérieur du Séminaire, souhaita la bienvenue à tous les anciens élèves. M. Emile Lavalée-Smith, président du convention, se fit l'interprète de ses confrères.

Dans la matinée, tous les anciens rhétoriciens et leur professeur, se dirigèrent vers le Port Saint-François, à la "Villa des Ormeaux", où ils prirent le souper. M. l'abbé Courchesne, leur ancien professeur, maintenant professeur à l'École Normale de Nicolet, prononça une allocution.

Plusieurs propositions furent adoptées, et l'on décida qu'il y aurait un autre convention en 1927.

Une messe d'actions de grâces fut dite le lendemain.

La fanfare était en tête. Anciens et nouveaux eurent le plaisir de se rencontrer.
Le soir, M. le notaire O. Bergeron remercia, en des termes émus, le supérieur, de sa généreuse hospitalité.

Pèlerinage

Le pèlerinage en l'honneur du Sacre-Coeur, à la Chapelle de Marie Réparatrice, 1025 Mont-Royal ouest, Outremont, n'aura pas lieu dimanche prochain, tel qu'annoncé à la dernière Heure-Sainte. Il est remis au dimanche suivant, 20 juin: Messe à 8 h. 30 aux intentions des membres de l'Heure-Sainte. Sermon donné par M. l'abbé Curotte. (Communiqué).



SOLDE DE SUPERBES MANTES ET MANTEAUX

RABAIS DE 25%

Tissus de toute beauté, magnifiques modèles, charmantes nuances. La confection est évidemment des plus soignées. Bolivia, Evora, Reflet d'Or, Reflet Argenté, drap Polo, drap velours, satin et velours.

Doublures de soies unies et de fantaisie. Prix de la Vente. Rabais de 25%.

Goodwin—Au premier.

Goodwin's LIMITED

"SA QUALITE SUPERIEURE, VOILA CE QUI REND SI POPULAIRE LE DELICIEUX"

Spaghetti Hironnelle CATELLI

Notre livre de cuisine envoyé gratuitement sur demande indique 115 manières différentes de l'apprêter.

LA CIE C. H. CATELLI, LIMITEE MONTREAL 1837

Thomas Dussault

Bottier fashionable

281 est, rue Ste-Catherine

Près St-Denis

Le seul fait

de porter le soulier de toile blanche, c'est s'assurer le véritable confort des pieds en cette saison de l'année. — C'est bien la chaussure qui répond à toutes les exigences de l'été.

Quelques-uns des plus récents modèles sont maintenant exposés à notre magasin — dans toutes les pointures pour hommes, femmes et enfants.



PETIT CARNET

LANGEVIN-SOURDIF.

Le mariage de Mlle Cécile Sourdif avec M. Hector Langevin, aura lieu, mardi, le 15 juin courant à l'église Saint-Louis-de-France. Après une réception chez les parents de la mariée, l'heureux couple partira pour voyage.

PREVOST-BEGIN.

Le jeudi, 3 juin, en la chapelle Saint-Louis de la basilique, à Québec, avait lieu le mariage de Mlle A. Bégin, fille de M. Pierre Bégin, de la rue Saint-Louis, Québec, et Dr J.-M.-E. Prevost, fils de M. J.-A. Prevost, de la rue Saint-Hubert, Montréal. La mariée était accompagnée de son frère, M. J.-A. Bégin, notaire, contrôleur du revenu provincial. Le marié était accompagné de son père, M. J.-A. Prevost, M. l'abbé A. Bégin, de Sherbrooke, frère de la mariée, officiant. M. O. Gagnon touchait l'orgue et des solos furent rendus par Mlle A. Coderre, F. Provost, Lucille Bégin, le notaire A. Bégin. Après la cérémonie, il y eut réception chez les parents de la mariée. Les nouveaux époux sont partis pour Montréal, où ils vont demeurer.

LA ROCHELLE-BEAUDOIN

On annonce pour le 23 juin prochain le mariage de Mlle Berthe Beaudoin, fille de M. et de Mme P. E. Beaudoin, de Thetford-Mines, avec M. Eugène La Rochelle, ingénieur civil à la Bell Asbestos Mines, de Thetford, fils de Mme J.-S. La Rochelle, de Saint-Ferdinand d'Halifax.

Vêtements de Sport et de Sortie.

nettoyés ou teints par notre procédé scientifique. Ne vous inquiétez pas si vos habits de fête sont souillés. Le nettoyage de la Toilet les mettra comme neufs.

Toilet Laundries

Limited

Tél. Up. 7640

"Nous teignons à votre convenance"

coeur au moment de la rentrée.

Je le comprenais, car déjà, moi qui n'étais qu'une étrangère, je l'aimais tant, ce Ker-Euve! C'était une délicieuse vieille maison, toute couverte de lierre et d'aristoloches. Une tourelle — qui renfermait le cabinet de travail de Gildas, — s'accrochait à l'un de ses angles. Du côté de la mer, de grandes baies vitrées remplaçaient les fenêtres. L'intérieur du logis était garni de beaux vieux meubles, de tapisseries anciennes, de quelques portraits et tableaux de maîtres, d'objets d'art choisis avec goût. On se sentait vraiment dans un nid familial, où tout parlait des ancêtres à leurs descendants d'aujourd'hui.

Gildas seul savait comprendre cette voix, me dit en soupirant Mme de Ploëlec lorsque je lui fis part, un jour, de cette impression. Laure vient de m'écrire que sa mère et elle ne pourront venir, cette année.

(A suivre)

Le journal est imprimé au No 43 rue Saint-Vincent, à Montréal, par l'IMPRIMERIE POPULAIRE (la responsabilité limitée), J. Bouchard, gérant.

FEUILLETON DU DEVOIR

LE SECRET DE LA LUZETTE

Par M. DELLY

19 (Suite)

Je m'assis sur un rocher en forme de chaise, et m'amusai un long moment à suivre des yeux les bateaux de pêche qui évoluaient au loin. Je rentrai à Ker-Euve ravi et affamé, et déclarai tout net à Mme de Ploëlec que la mer était tout ce que j'aimais le plus au monde.

— Déjà dit-elle en souriant. Mais peut-être vous en lasseriez-vous vite?

Oh! non, non! Je sens que je l'aimerais toujours!... Mais dites-moi, Madame, pourquoi M. Le Guerneux, qui en a si bien parlé dans ses poèmes, vient-il si rarement la voir? Les lèvres de la vieille dame eu-

rent un léger frémissement, une tristesse passa dans ses doux yeux gris...

— Il a ses occupations à Paris... puis il voyage beaucoup. Mais il ne manque jamais de venir passer chaque année une quinzaine de jours ici, en septembre ou en octobre... Allons, venez vite déjeuner, mon enfant.

Je ne me fis pas prier. Tout en épluchant de superbes crevettes roses, je parlai avec enthousiasme de ma promenade, que je comptais recommencer dans l'après-midi en l'allongeant quelque peu.

— N'allez pas trop loin seule! me recommanda Mme de Ploëlec. Le pays est très sûr, notre population de pêcheurs est très bonne et très

honnête, mais il pourrait vous arriver un accident; puis il y a quelques endroits dangereux où des personnes inexpérimentées pourraient se laisser surprendre par la mer. Quand vous voudrez vous éloigner, ou visiter quelques environs, Jeanne-Marie ou Jobic vous accompagneront.

Je la remerciai, en me promettant d'user le moins possible de cette compagnie. Mon esprit d'indépendance n'était pas mort, et, de plus, j'avais respiré l'air de l'Océan, je me sentais redevenir tout à fait l'aventureuse et vagabonde Gaila de la Mailleraye.

De fait, en dehors des repas, on ne me vit guère à Ker-Euve. Au bout de huit jours, je connaissais tous les alentours dans un rayon de dix kilomètres; à au bout de quinze, la pêche aux crevettes n'avait plus de secrets pour moi et j'allais tout droit aux bons coins où se réfugiaient les petits crustacés. J'avais un superbe teint brun qui paraissait ravir mon hôtesse, et je dévorais littéralement les plats, d'ailleurs succulents, dus au talent de Mathurine, la vieille cuisinière — mon ennemie.

Mais oui, cette petite vieille femme, au visage ridé et aux yeux perçants, me détestait. Pourquoi? Je

ne pouvais parvenir à le savoir. M'étant aperçue, quelques jours après mon arrivée, de cette hostilité qui se manifestait par un visage revêché, par un bonjour à peine poli marmotté entre ses dents, par un regard noir très méfiant, je questionnai à ce sujet Mme de Ploëlec. Elle me répondit, avec un peu d'embarras, que Mathurine était fort originale, peu facile de caractère, et s'autorisait de ses longues années de service dans la famille pour se montrer souvent parfaitement désagréable.

— N'y faites pas attention, ma chère enfant! ajouta-t-elle. L'emploi moi-même ce moyen, car je ne suis pas non plus à l'abri des coups de boutoir de notre vieille grondeuse. Elle ne craint que Gildas, qu'elle a vu naître, bercé et dorloté, et qu'elle aime passionnément.

Je pris mon parti de cette animosité d'autant plus facilement que je n'avais pas de rapports à avoir avec la cuisinière. Jeanne-Marie, la jeune femme de chambre, Servan, le cocher, Jobic, le vieux Breton, qui remplissaient les fonctions de valet de chambre et de jardinier, me témoignaient, au contraire, beaucoup d'empressement. Ce bon Jobic ne manquait jamais de m'apporter ses plus belles fleurs,

après m'avoir prévenue qu'il partagerait avec M. Gildas quand celui-ci serait à Ker-Euve, parce qu'il les aimait beaucoup.

Quant à Mme de Ploëlec, elle était pour moi la bonté, la complaisance même. Timidement, elle essayait de réfréner mon indépendance, invoquant l'autorité de Gildas, qui, dans ses lettres, lui recommandait de ne pas me laisser une liberté exagérée...

Embrassais son doux visage ridé, en déclarant que je n'exagérais pas du tout; que M. Le Guerneux était dans son rôle en faisant le censeur, mais que je désarmerais sa sévérité par la vue de ma mine resplendissante.

Puis je m'en allais, en jupe courte et en espadrilles, courir au milieu des rochers, ou bien — mais plus rarement — le long de délicieux petits chemins creux, très ombragés et bordés de haies.

Après le dîner, par exemple, je restais bien sagement près de mon hôtesse, dans le salon ou dans le jardin, selon le temps. Elle m'apprenait à tricoter, ou bien je lui lisais quelques passages des livres que lui envoyait son neveu. — Tu choisis selon le goût de cette femme très pieuse et d'intelligence très cultivée. Je racontais mon existen-

COMMERCE ET FINANCE

LE MARCHÉ ALIMENTAIRE

NE NOTE PAS DE CHANGEMENT DANS LES PRIX DES VIVRES. — LE BEURRE, DIT-ON, SE VENDRA MOINS CHER D'ICI A QUELQUES TEMPS. — LES PRIX EN ANGLETERRE. — LE SUCRE D'ERABLE.

Les prix du beurre qui ont augmenté depuis quelques jours vont probablement subir une baisse d'ici à quelques temps. Les fabricants sont actuellement en pleine opération dans les différents centres du pays et la production augmente considérablement. D'un autre côté, nous ne faisons pas beaucoup d'exportations vers les pays européens et nous n'en ferons pas d'ici quelque temps. Le ministère des vivres en Angleterre vient en effet de cabler à quelques producteurs canadiens pour les avertir que les prix du beurre ont encore diminué de l'autre côté de l'Atlantique. Le beurre en Angleterre se vend 42 sous la livre, en tenant compte des frais de transport et du taux du change.

Nos exportations de sucre d'érable commencent à s'épuiser et c'est pour cette raison que le commerce est de beaucoup moins actif dans ce compartiment. Les prix se maintiennent fixes d'ailleurs. Les seuls changements qui pourraient se produire maintenant, sont des augmentations de prix. Une forte partie de la production de nos érables a été envoyée aux Etats-Unis ou est sur le point d'être envoyée là-bas. Un grand nombre de commerçants se sont fait des agents des importateurs américains et ceux-ci reçoivent leur sucre à mesure que l'on peut facilement se procurer des wagons pour le faire transporter.

PRODUITS DE L'ERABLE

Sucre nouveau. 28 à 30
Sirop d'érable. \$2.75

FARINE-TYPE

Franco à bord (l.o.b.) Montréal. \$14.85
En lots fractionnés et aux épiciers. \$15.15

OEUF

Oeufs frais ch. 57s
Oeufs strictement frais. 54s
Second choix. 48s à 50s

BEURRE

De beurrerie pasteurisée 56 1/2 à 56 3/4
De beurrerie, premier choix. 55 1/2 à 55 3/4
De beurrerie, bon choix 54 1/2 à 54 3/4

SUCRE

New-York, 10.—Sucre brut, ferme; sucre traité par moulin centrifuge \$20.06; sucre fin granulé, \$22 à \$23.50.

FROMAGE

Bonne qualité. 29 1-8s

POMMES DE TERRE

Les prix se maintiennent encore très élevés.
On demande aujourd'hui de \$5 à \$6.75.

LES VIANDES FUMÉES

Jambons de 8 à 10 livres à 45 sous de 10 à 15; livres à 42 sous; 18 à 25 livres à 40 sous. Le lard à déjeuner (bacon), fait de 45 à 47 sous et le lard dessossé Windsor fait 55 sous.

BOURSE DE NEW-YORK

Cours fournis par la maison Fairbanks, Gosselin et Cie, 103, rue Notre-Dame, Montréal.

Offre.	Demande.
Allis Chalmers.	37 1/2
Am. Beet Sugar.	39 1/2
Am. Can.	39 1/2
Am. Car and F.	141 1/2
Am. Linsed.	82
Am. Locomotive.	98 1/2
Am. Smelting.	59 1/2
Am. Soda Ash.	37 1/2
Am. Woolen.	10 1/2
Am. Zinc.	20 1/2
Am. Copper.	36 1/2
Baldwin Loco.	118
Behlendorf Steel (B).	91 1/2
Canadian Pacific.	112 1/2
Central Leather.	63 1/2
Atlantic Gulf.	93 1/2
Corn Products.	107 1/2
Cruikshank Steel.	139
Cuba Cane Sugar.	50 1/2
General Motors.	20 1/2
Inspiration Copper.	52
Internat. Nickel.	17 1/2
Inter. Merc. Marine priv.	88 1/2
Internat. Paper.	78 1/2
Keystone Tire and Rub.	20 1/2
Lackawanna Steel.	70
Mexican Petrol.	127 1/2
Missouri Pacific.	25
Pan Amer. Petrol.	101 1/2
Vanadium.	25
Pierce Arrow.	51
Pressed Steel Car.	98 1/2
Reading.	39 1/2
Republic I. and S.	91
Royal Dutch.	117 1/2
Standard Oil Cos.	32
Southern Pacific.	92 1/2
Studebaker.	69 1/2
Texas Oil.	47 1/2
Union Pacific.	112 1/2
United Retail Stores.	81 1/2
U. S. Indus. Alcohol.	85 1/2
U. S. Rubber.	95 1/2
U. S. Steel.	93 1/2
Westinghouse.	49 1/2
Wills-Overland.	18 1/2

VILLE DE PARIS

5% A LOTS

\$49 l'obligation de 500 frs participant à tous les tirages.

BRYANT, ISARD & CO

Agents de Change, près la Bourse de Toronto, le Chicago Board of Trade et la Maison de Toronto : Canadian Pacific Building.
Maison de Montréal : 84-86 rue St-François-Xavier.
Occupe tout le rez-de-chaussée de l'immeuble.
Téléphone Main 4968. Central particulier.

Nouvelles incorporations

Rimouski Lumber Company, Limited: Arthur William Patrick Buchanan, c.r.; Pierre Amable Bédard et Louis de Gonzague Prevost, avocats et autres de Montréal. Capital, \$150,000, divisés en 1,500 parts de \$100 chacune. Place d'affaires: Rimouski.

Canadian Pocket Typewriter Company, Limited: Elmore Harris, Senior, avocat; Bruff Garrett, comptable; Christopher James Metcalfe, Samuel Whitehead Shephard, tous deux surintendants d'assurances; Marjory Rae Gallagher, caissier, tous de Toronto. Capital, \$500,000, divisés en 50 parts de \$10 chacune. Place d'affaires: Toronto.

The Davenport Lumber Company, Limited: Charles Edwin Read et Charles Edwin Read, jr., marchands de bois et autres d'Ottawa. Capital, \$600,000, divisés en 6,000 de \$100 chacune. Place d'affaires: Ottawa.

Canadian Radio Corporation, Limited: sir William Mackenzie, capitaliste; Hon. Frederick Nicholson et Abraham Chandler Wisner, manufacturiers; Albert Edward Dyment, courtier; William Henry Nerbitt, secrétaire; Andrew Melville Stewart et Frank McCarthy, avocats et autres de Toronto. Capital, \$5,000,000, divisés en 50,000 parts de \$100 chacune. Place d'affaires: Montréal.

Recovered Products, Limited: Harvey Fitzsimons, ingénieur de mines; Byron Moses, agent; William Louis Scott, George David Kelley et Leo Andrew Kelley, avocats et autres d'Ottawa. Capital, \$500,000, divisés en 5,000 parts de \$100 chacune. Place d'affaires: Montréal.

Dominion Chocolate Company, Limited: Molyneux Lockhart Gordon et James Stewart Duggan, avocats et autres de Toronto. Capital, \$2,000,000, divisés en 40,000 parts de \$500 chacune. Place d'affaires: Toronto.

G. L. Griffith & Sons, Limited: George Leslie Griffith et Harry Lyman, manufacturiers et autres de Stratford, Ont. Capital, \$400,000, divisés en 4,000 parts de \$100 chacune. Place d'affaires: Stratford.

Car Fastener Company of Canada, Limited: Edward Hebrert Ambrose, Henry Arnold Burbidge, avocats et autres d'Hamilton. Capital, \$750,000, divisés en 7,500 parts de \$100 chacune. Place d'affaires: Hamilton.

Cours du change

Cote des devises étrangères de L. G. Beaubien & Cie., banquiers et agents de change, près la Bourse de Montréal:

Cours moyens	New-York
Londres, (livre sterling)	3.92
Paris, (franc)	13.02
Bruxelles, (franc)	12.45
Genève, (franc)	5.51
Madrid, (peseta)	16.40
Berlin, (mark)	0.264
Vienne, (couronne)	0.075
Rotterdam, (florin)	0.3637
Rome, (lire)	17.22
Cours moyens	Montréal
New-York	13.34
Londres	4.49
Paris	11.30
Bruxelles	10.80
Genève	4.78
Madrid	18.67
Berlin	0.304
Vienne	0.120
Rotterdam	0.416
Rome	15.10

La livre sterling

Cours du change sterling, à New-York et à Montréal:

Papier à 60 jours. 385.25 438.25
Id., à demande. 391.25 444.25
Par câble s.-marin. 392.00 445.00

Cours du change new-yorkais sur la place montréalaise, 13 1-2 de prime.

Le franc (N.-Y.) 13.02.
Taux d'escompte, à Londres, 6 5-8 pour cent.
Taux d'escompte de la Banque d'Angleterre, 7 pour cent.

BOURSE DES MINES

Cours fournis par la maison Forber, Beauvais et Cie, 88, rue Notre-Dame ouest, Montréal.

Offre.	Midi
Adanac.	2 1/2
Apex.	1 1/2
Atlas.	19
Beaver.	39
Boston Creek.	17
Contagias.	280
Crown Res.	32
Dome Lake.	21
Dome Mines.	3
Gold Reef.	1 1/2
Hollinger.	550
Kirk Lake.	42
La Rose.	34
Lake Shore.	100
Melville.	187
McIntyre.	180
McIntyre.	180
Mineral.	180
Moneta.	8
Nipissing.	1000
Ophir.	2
Pete Lake.	12 1/2
Peter Crown.	26 1/2
Porcupine.	18
Pres. E. Dome.	1 1/2
Shumacher.	18
Silver Leaf.	1 1/2
Teek Hughes.	11
Temisk.	33
Thompson.	8
Tretheway.	28
Vac Oil and Gas.	20 1/2
West Dome Con.	4 1/2
Waspika.	14
West Tree.	5

La Banque Nationale

Pour faire suite au bilan financier de cette institution, que nous avons donné hier, il faut ajouter que les dépôts ont augmenté de \$11,055,055 au cours de la présente année fiscale. Les dépôts au Canada ont augmenté de \$7,632,151 tandis que les dépôts à la succursale à Paris se sont accrus de \$3,372,904. Un grand nombre de Canadiens ont profité de la dépréciation du franc pour faire des dépôts à la Banque Nationale de Paris. C'est ce qui explique l'augmentation sensible des dépôts à Paris.

LA MATINÉE À LA BOURSE

NOTRE PLACE LOCALE DEMEURERAIT FORT ACTIVE — LES BROMPTON PAPER FONT UN SAUT DE PLUSIEURS POINTS — L'INTERET SE CONCENTRE SUR MONTREAL — LES AFFAIRES A NEW-YORK.

Le marché local a encore été très actif ce matin, et l'intérêt a été soutenu pendant tout le cours de la séance. Les valeurs de pulpe et de papier, parmi lesquelles il faut particulièrement noter les Brompton Paper, ont été en évidence comme elles le sont depuis quelques semaines et particulièrement depuis le début de la présente semaine. Les National Breweries ont aussi été des valeurs fort achalandées ce matin et elles se sont haussées de plusieurs crans dans la matinée. La tenue du marché a été fort intéressante tout l'avant-midi et les spéculateurs se sont complètement désintéressés de la cote de Wall Street pour ne s'occuper plus que de la marche des événements sur notre place locale où les affaires sont plus actives et mieux vues qu'à New-York.

Le marché est demeuré plutôt irrégulier ce matin dans la métropole américaine et bien qu'on ait pas eu de déclin sensible à enregistrer, les affaires ont été ternes. Tout le monde financier semble plutôt s'intéresser de ce temps-ci aux nouvelles qui leur viennent de Chicago où se tient la grande convention républicaine. Toutes les agences financières et les bulletins de courtiers ne parlent que des résultats anticipés de cette convention qui suscite un grand intérêt chez nos voisins.

Voici les transactions qui ont eu lieu ce matin, en commençant par les Brompton Paper qui débute en plus-value de 6 points sur la fermeture d'hier à 140, et se fixent à 137 1-2; les Spanish River, suivent à 108 1-2, après avoir ouvert à 107; les National Breweries sont des plus actives et enregistrent jusqu'à 57 1-2; les Abitibi Pulp and Paper sont en plus-value sensible à 82 1-2, après avoir coté jusqu'à 84 et avoir ouvert à 79 7-8; les Atlantic Sugar fléchissent à 117; les Laurentide trouvent facilement preneur à 109, soit une fraction de plus qu'à l'ouverture; les Wayagamack s'élèvent à 118 3-4; les Quebec Railway se maintiennent en bonne position à 26 1-2, après avoir coté 25 à l'ouverture; les Dominion Converters s'échangent facilement à 75.

A la fin de la liste, on note les valeurs suivantes: les Brazilian Traction à 44 7-8, les Dominion Canners à 62 3-4, les Canada Cement à 64 3-4, les Detroit Railway à 106, les Dominion Glass à 63, les Iron à 63 3-4, les MacDonald, par parties de lots, à 35, les Montreal Power à 84 3-4, les Riordon Paper à 198, les Smelters à 25 3-8, les Canada Steamship Lines à 75, 5 lots désassortis de Bell Telephone à 104 1-2, les Tooke Bros à 76, les Dominion Textile à 131, les Sherwin-Williams à 100 et les Howard-Smith à 132 1-2.

Les actions de priorité sont fortes: Les Canada Car à 98, les Iron à 78 1-2, les Atlantic Sugar à 138 et les Spanish River à 143.

OPRATIONS DE LA MATINÉE

(Cours fournis par la maison L. G. Beaubien et Cie.)

Iron. 100 à 60, 245 à 67, 650 à 68, 200 à 67 1/2.	45 à 121, 25 à 120 1/2, 25 à 119, 60 à 118 1/2, 90 à 116, 325 à 115, 95 à 113, 25 à 114, 25 à 114 1/2, 50 à 113 1/2, 175 à 117, 110 à 115, 100 à 114 1/2.
Abitibi. 210 à 79 1/2, 275 à 79 1/2, 600 à 80, 70 à 80 1/2, 300 à 81, 310 à 82, 175 à 82 1/2, 175 à 82 1/2, 225 à 82 1/2, 100 à 82 1/2, 25 à 82 1/2, 65 à 83, 40 à 83 1/2, 25 à 83 1/2, 90 à 83 1/2, 775 à 84, 35 à 84 1/2.	Brompton. 435 à 140, 1025 à 139, 385 à 138, 200 à 139 1/2, 25 à 138 1/2, 750 à 137 1/2, 50 à 137 1/2, 915 à 137, 25 à 136, 55 à 136 1/2, 275 à 136 1/2.
Steamship. 400 à 75, 25 à 76.	Laurentide. 250 à 108 1/2, 150 à 108, 75 à 108 1/2, 65 à 109, 25 à 109 1/2, 70 à 109 1/2, 50 à 109 1/2.
Brazil. 25 à 44 1/2.	Cement. 35 à 65, 5 à 64 1/2, 5 à 64 1/2.
Mont. Power. 3 à 53, 25 à 84 1/2.	Breweries. 300 à 55, 325 à 55 1/2, 25 à 55 1/2, 750 à 56, 700 à 56 1/2, 480 à 56 1/2, 2585 à 57, 35 à 57 1/2, 1145 à 57 1/2, 780 à 57 1/2, 50 à 57 1/2.
Canners. 60 à 63, 25 à 62 1/2, 50 à 62 1/2.	Spanish. 75 à 104 1/2, 785 à 106, 425 à 108, 30 à 107 1/2, 400 à 108 1/2, 620 à 107, 175 à 108 1/2, 100 à 105 1/2, 300 à 105 1/2, 25 à 105 1/2, 100 à 105 1/2.
Textile. 135 à 131, 25 à 13 1/2, 25 à 130.	Brazil. 25 à 44 1/2.
Smelters. 25 à 25 1/2, 50 à 25 1/2.	Quebec. 30 à 28, 25 à 27 1/2, 25 à 27, 30 à 26 1/2, 330 à 26 1/2.
Vaying. 415 à 119, 25 à 118 1/2, 75 à 118 1/2.	Converters. 10 à 73, 50 à 73 1/2, 100 à 74, 75 à 74 1/2, 45 à 75.
Riordon. 80 à 198, 180 à 199, 20 à 199 1/2.	N.A.P.P. 200 à 64, 100 à 65, 300 à 65, 300 à 65, 100 à 65.
Detroit. 20 à 105, 25 à 104, 75 à 104 1/2, 30 à 100.	Span. priv. 150 à 12, 355 à 13, 325 à 14, 55 à 14 1/2, 380 à 14 1/2.
Car priv. 20 à 58, 50 à 98 1/2.	

La Banque Provinciale

L'émission de \$1,000,000 faite par la Banque Provinciale, il y a quelques semaines est maintenant complètement couverte. Les souscriptions pouvaient être faites jusqu'au 26 courant. Ces nouvelles parts se res de la Banque ont profité de sion qui a été rapidement souscrite, comme on peut le voir.

(Suite à la 7e page)

Les Anglais retraitent vers Bagdad

Londres, 10 — D'après un radiogramme envoyé par le gouvernement des soviets de Moscou, un gouvernement provisoire aurait été constitué à Resht, en Perse, à 15 milles au sud-est d'Enzeli, dans la nuit du 5 juin.

Ce message russe ajoute que la population aurait chaleureusement acclamé le parti révolutionnaire. Les Anglais retraitent précipitamment vers Bagdad. Ils ont abandon-

BOLOGNA DE S. L. CONTANT

— la meilleure sur le marché. —

OBLIGATIONS

Saguenay-Pulpe	6.50
Ville de Port-Alfred (garante)	6.10
Val-Jalbert (garante)	6.10
Trois-Rivières (port)	6.00
Cap de la Madeleine (scol.)	6.00
Brasserie Frontenac	6.00

(Avec prime de 10% en actions ordinaires)

Nous adressons gratis la RENTE, notre bulletin bi-mensuel.

Versailles Vidricaire Boulais

MONTREAL OTTAWA QUEBEC BOSTON
Inauguration Versailles 194, rue St-Jean 68, State Street

né Resht, sans combat, parce que les troupes hindoues ne voulaient pas tirer sur les troupes révolutionnaires. On rapporte aussi qu'une partie des troupes hindoues se sont liguées avec Mirza Koutchouk.

L'unique chose au monde qui soit aujourd'hui à bon marché

La puissance d'achat de la piastre est tombée de moitié. Il en va ainsi de tout ce que nous achetons: vêtements, aliments, logement, tout coûte le double, sauf les obligations.

L'obligation est la seule chose qui soit diminuée de prix

L'histoire nous enseigne que le présent état de choses ne durera pas toujours; et nous devons profiter des leçons du passé. Le rendement actuel du placement diminuera à mesure que la piastre reviendra à sa valeur normale, et, alors, l'épargnant qui aura eu la prévoyance d'acheter des obligations au bas prix d'aujourd'hui continuera de jouir d'un revenu élevé.

Le placement qui, le premier, reflète ce changement de conditions est toujours le titre par excellence, à savoir

les Fonds d'Etat

Si un titre de fonds d'Etat, acheté aujourd'hui, est vendu lorsque les affaires seront redevenues normales, il rapportera alors le double de la piastre à son actuelle puissance d'achat.

En raison de la situation mondiale extraordinaire de l'heure présente, les obligations du Dominion du Canada se vendent à des prix qui permettent d'en espérer le plus gros rendement encore connu. Les obligations du Dominion maintenant disponibles proviennent des sept emprunts de la Victoire, qui, par la diversité de leurs échéances, de leurs prix et de leurs revenus, fournissent un choix approprié à tous les genres de placements.

Echéance	Taux d'Intérêt	Prix	Rendement.
1er déc. 1922....	5 1/2%	99 et int.	5.91% Exemptés d'impôt
1er nov. 1923....	5 1/2%	99	5.80% " " " " " "
1er nov. 1924....	5 1/2%	98	6.00% Assujettis à l'impôt
1er déc. 1927....	5 1/2%	99 1/2	5.58% Exemptés d'impôt
1er nov. 1933....	5 1/2%	99 1/2	5.55% " " " " " "
1er nov. 1934....	5 1/2%	96	5.91% Assujettis à l'impôt
1er déc. 1937....	5 1/2%	101	5.42% Exemptés d'impôt

Après mûres délibérations, nous avons cru sage de recommander fortement l'achat de ces bons aux prix actuels.

ASSOCIATION CANADIENNE DES COURTIER EN OBLIGATIONS Groupe de l'Est

A. E. Ames & Co., 120, rue St-Jacques, Montréal	Hanson Brothers, 160, rue St-Jacques, Montréal	Provincial Securities Co., 105, Côte de la Montagne, Québec
Atlas Bond Corp., Ltd., 232, rue St-Jacques, Montréal	René T. Leclerc, 160, rue St-Jacques, Montréal	Quebec Bond Co., 120, rue St-Jacques, Montréal
Balfour, White & Co., 136, rue St-Jacques, Montréal	W. F. Mahon & Co., 177, rue Hollis, Halifax	J. M. Robinson & Sons, 1, St-Jean, N-B.
Beausoleil Limitée, 112, rue St-Jacques, Montréal	J. A. Mackay & Co., Ltd., 160, rue St-Jacques, Montréal	H. B. Robinson & Co., 157, rue St-Jacques, Montréal
H. M. Bradford, Imm. Métropole, Halifax	J. C. Mackintosh & Co., 184, rue Hollis, Halifax	Meredith Rountree, 4, rue de l'Hôpital, Montréal
Canadian Bonds Co., 180, rue St-Jacques, Montréal	Mackenzie & Kingman, 10, rue St-Jean, Montréal	Sterling Securities Co. Ltd., Halifax, N-E.
Crédit Canada Ltée, 145, rue St-Jacques, Montréal	McDougall & Cowans, 136, rue St-Jacques, Montréal	J. P. L. Stewart, Sherbrooke, P.Q.
Crédit Canadien Inc., 99, rue St-Jacques, Montréal	Municipal Debenture Corp. Ltd., 132, rue St-Pierre, Québec	St-Cyr, Gonthier et Frigon, 103, rue St-Frs.-Xavier, Montréal
Dominion Securities Corp. Ltd., 189, rue St-Jacques, Montréal	National Bond Co. Inc., 145, rue St-Jacques, Montréal	Thornton, Davidson & Co. Ltd., 120, rue St-Jacques, Montréal
Eastern Securities Co. Ltd., 193, rue Hollis, Halifax	National City Co. Ltd., 74-O., rue N.-Dame, Montréal	United Financial Corp. Ltd., 112, rue St-Jacques, Montréal
Foster, Barrett, Riepert & Low, Ltd., 120, r. St-Jacques, Montréal	Nesbitt, Thompson & Co., Ltd., 212, rue St-Jacques, Montréal	Winans, Dickinson & Whitehead Ltd., 145, r. St-Jacques, Montréal
Greenshields & Co., 17, rue St-Jean, Montréal	Neuville, Belleau et Cie 126, rue St-Pierre, Québec	Hew R. Wood, Co., 17, rue St-Jean, Montréal
Harris, Forbes & Co., 21, rue St-Jean, Montréal		Wood, Gundy & Co., 157, rue St-Jacques, Montréal

